50me année — N° 110 | Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION | Mardi 11 mai 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr.	2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	»	4.—	10.—	19.—	37.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue SAINT-PIERRE
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1re insertion 22 cent.		la ligne
Suisse	les suivantes 15 »		
Etranger	25 »		
Réclames	50 »		

Nouvelles du jour

Carranza, le dictateur de Mexico, est en fuite.
La persistance du mouvement gréviste en France.

Les événements du Mexique concernant la victoire des insurgés sur Carranza, l'occupation de Mexico par leur général Obregon, la fuite du dictateur, se confirment. Carranza serait caché au port de Vera-Cruz, où il ne tardera pas à être pris, à moins qu'il ne puisse monter sur un navire en partance. Ce sinistre personnage, qui, depuis plusieurs années, avait réussi à se maintenir au pouvoir, qui avait persécuté la religion et fait manquer l'Etat à ses engagements vis-à-vis de ses créditeurs étrangers, semblait être revenu, depuis quelques mois, à une plus saine appréciation des choses. Sa disparition n'améliorera probablement pas les affaires mexicaines, car les *insurgés* y ont plusieurs chefs, qui voudront chacun être le maître maintenant que la *république* est déblayée de leur ennemi commun.

***

On croyait que l'insuccès de la grève des cheminots français découragerait les meneurs et que tout rentrerait bientôt dans l'ordre. Mais les choses ne prennent pas cette tournure. La Confédération générale du travail maintient et étend l'ordre de grève. Elle appelle à la rescousse de nouvelles corporations syndicales, la « seconde vague d'assaut », comme dit *l'Humanité*.

La presse bourgeoise commence à trouver que le gouvernement ne montre pas la vigueur que réclame la situation.

M. Millerand, aussitôt la grève des cheminots déclarée, a déposé un projet de nationalisation des chemins de fer. C'était une satisfaction donnée très intempestivement aux grévistes, qui, n'ayant *pas d'autre* grief, avaient choisi justement la nationalisation comme thème de revendication. Le dépôt du projet gouvernemental n'a pas désarmé la Confédération générale du travail, qui y a immédiatement riposté par un contre-projet de tendance collectiviste. Le gouvernement veut conserver la gestion des chemins de fer par les compagnies, en la soumettant à un contrôle de la part de l'Etat, assisté de représentants des grandes collectivités : commerce, industrie, agriculture et personnel. Le contre-projet de la Confédération du travail tend à donner la prépondérance aux éléments syndicalistes, qui composeraient les deux tiers du conseil de gestion.

La grève se poursuit donc pour assurer le triomphe de ce plan socialiste.

***

On sait que l'émir Faïçal avait été invité par la France à venir s'expliquer à Paris sur sa proclamation comme roi de Syrie. Il a répondu qu'il ne se conformerait pas à ce désir. Le général Gouraud recevra probablement les renforts nécessaires pour débarrasser Damas des prétentions de ce roitelet.

***

Avant d'aller prendre part à Spa à des négociations avec les Alliés, le gouvernement de Berlin fait publier la récapitulation de ce que l'Allemagne a déjà payé en vertu du traité de paix. Il compte 1 milliard pour les mines de la Sarre ; 7 milliards pour les propriétés d'Etat cédées dans les territoires dont l'Allemagne a été amputée, non compris l'Alsace-Lorraine et la *Pologne* ; 2 milliards et demi pour les fournitures en nature (machines, charbon, potasse, matériel de chemin de fer, bestiaux) ; 7 milliards et quart pour les créances allemandes sur l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie. Il mentionne, sans énoncer de chiffre, la flotte de commerce livrée, le matériel militaire, le produit des douanes et des impôts dans les *régions occupées* et les frais d'occupation. *Enfin, il y a l'entretien des commissions* alliées de contrôle. Les frais de ces commissions sont évalués à 35 millions de marcs par mois.

***

On mande de Berlin que le fameux capitaine de vaisseau Ehrhardt, qui commandait les troupes du coup d'Etat, le 13 mars, et contre qui un mandat d'arrêt a été lancé, a pris congé de la brigade de marine qui était sous ses ordres et s'est rendu à l'étranger.

Le capitaine Ehrhardt a fait lire à ses hommes un manifeste d'adieux dans lequel il leur donne rendez-vous pour le prochain coup. « La situation de l'empire est précaire, lit-on dans ce document ; l'autorité du pouvoir est débile ; il est douteux que le gouvernement tienne longtemps. »

***

On est pour ainsi dire unanime en Italie à approuver la politique étrangère de *M. Nitti. Aussi les déclarations qu'il a faites* à la Chambre n'ont-elles pas soulevé des *contradictions. M. Nitti s'est expliqué* franchement sur l'attitude de l'Italie à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche, sur la question de Fiume et le problème oriental. « Si l'Italie, a-t-il dit, n'a obtenu aucun mandat en Asie Mineure, c'est que nous n'en voulons pas, et nous n'en voulons pas parce que nous n'avons aucune velléité de conquête... Nous n'avons pas demandé et nous n'aurions pas accepté un mandat pour Smyrne où l'on peut d'ailleurs se demander quel élément domine, les Musulmans ou les Grecs. »

A propos de Fiume, M. Nitti a déclaré que si les négociations de Pallanza ne devaient pas aboutir, il avait la promesse formelle de l'Angleterre et de la France qu'elles ne s'opposeraient pas à l'application du pacte de Londres. L'Italie peut choisir entre ce document et le memorandum du 9 décembre. Ses alliées l'ont laissée juge de l'opportunité et de la convenance de choisir l'une ou l'autre solution.

M. Nitti a affirmé encore une fois la nécessité d'aider l'Allemagne à se relever, « de la mettre en état de produire, de tenir ses engagements, à condition que ces engagements *soient rendus tolérables* ».

« La conférence de Spa, a-t-il ajouté, est destinée à avoir une très grande importance. Le simple fait que cette conférence a été *décidée est assez significatif.* »

L'Italie, a conclu M. Nitti au milieu des applaudissements de la Chambre, a besoin de paix autant que de crédit à l'étranger. Placée entre la race allemande et la race slave, elle travaillera loyalement à la cause de la paix européenne, et cette paix dépend en grande partie de l'attitude qu'elle prendra.

Si M. Nitti ne rencontre pas d'opposition sérieuse sur le terrain de la politique étrangère, il n'en est pas de même dans le domaine de la politique intérieure. Tout le monde est plus ou moins mécontent de lui. On le rend en grande partie responsable des troubles continuels qui paralysent le pays. Les catholiques lui reprochent sa faiblesse vis-à-vis des éléments révolutionnaires et sa partialité en faveur des socialistes. Ceux-ci lui sont naturellement hostiles de par le principe qui les pousse à combattre tout gouvernement bourgeois. La bataille sera chaude ces jours prochains au Parlement italien. C'est le sort du cabinet qui est en jeu. La crise ministérielle, dit-on, est virtuellement ouverte ; mais il ne sera pas facile de trouver un successeur à M. Nitti, *dans les circonstances présentes*, et il est *assez probable qu'il sortira vainqueur de la* discussion sur sa politique intérieure.

Bagarre sanglante à Vienne

Vienne, 11 mai.

(B. C. V.) — A l'issue d'un meeting communiste tenu à Vienne, les participants se rendirent au palais du gouvernement pour obtenir par contrainte la retraite du socialiste Gruber ; *mais le palais se trouvait barré d'un cordon* de gendarmerie et de la garde populaire, de sorte que les manifestants, pour la plupart des jeunes gens, durent abandonner la place à 7 h. 30 du soir, sans avoir pu mettre leur projet à exécution.

La foule demeurée sur les lieux tenta ensuite de rompre le barrage de la garde populaire ; il s'ensuivit des voies de fait et un échange de coups de feu.

A 9 heures, les manifestants se ruèrent sur le cordon des *troupes ; on signale de leur côté* deux morts et 8 blessés, tandis que la garde populaire compte deux blessés.

A 11 heures, le gouvernement décrétait la loi martiale avec effet immédiat. D'après les dernières nouvelles, le nombre des victimes serait plus élevé qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Appel du Conseil fédéral au peuple suisse

Fidèles et chers Confédérés,

Vous êtes convoqués, le 16 mai, pour donner votre ratification à l'arrêté par lequel l'Assemblée fédérale a décidé l'accession de la Suisse *à la Société des nations.*

Notre démocratie n'a pas encore connu de *consultation qui surpasse* celle-ci en importance et en gravité. La souveraineté réside en vous. Le sort de la patrie est dans vos mains.

Tous les membres du Conseil fédéral se sont expliqués devant de nombreuses assemblées populaires. Ils ont cru remplir ainsi un devoir essentiel de leur *fonction*, mais, surtout, ils ont pensé agir en serviteurs fidèles du pays.

Le Conseil fédéral, par sa situation et par sa pratique des affaires de l'Etat, *est particulièrement* à même de mesurer les conséquences et les répercussions du vote. Il estime qu'un vote négatif infligerait à la prospérité de la Suisse, à sa concorde intérieure et à son prestige international un tort irréparable. Aussi, pénétré du sentiment le plus aigu de ses responsabilités et en s'appuyant sur la large confiance que vous lui avez toujours témoi*gnée pendant les temps difficiles* que nous venons de traverser, le Conseil fédéral vous adresse-t-il avant le vote, ce suprême appel.

La Société des nations veut réunir progressivement dans son sein tous les Etats du monde. Elle comprend déjà maintenant les quatre cinquièmes de l'humanité. L'heure des Etats qui ne s'y trouvent pas encore ne tardera pas longtemps à sonner. Tous les Etats européens qui étaient demeurés neutres pendant la guerre mondiale ont répondu à l'invitation d'y entrer.

La Société des nations se propose de protéger le travail, de garantir un traitement équitable au commerce et au trafic de ses membres, de sauvegarder et de développer le droit des gens. Elle facilitera le désarmement graduel, elle cherchera la solution des conflits diplomatiques par l'arbitrage et par les bons offices, mais, avant tout, elle écartera ou diminuera la possibilité des conflits armés en faisant tarir la source première des violences brutales, la volonté de guerre.

La Suisse, dont la force est dans le rayonnement de son idéal et dans le faisceau éprouvé de ses amitiés, n'a pas le droit de s'arracher son auréole et de se replier sur elle-même pour végéter dans l'isolement.

La Suisse, dont l'aspiration la plus haute est la collaboration fraternelle de tous les hommes aux œuvres supérieures de la vie et de la civilisation, ne peut pas refuser sa collaboration lorsque l'humanité entreprend une *tentative grandiose d'instaurer dans le monde* la justice et la paix.

Notre neutralité est reconnue dans la déclaration de Londres. Notre sol est déclaré inviolable. Nous n'avons à porter les armes contre personne. Tout passage de troupes à travers notre territoire demeure exclu. La Ligue des nations existera même si nous nous refusons à en faire partie. Si nous en sommes membres, la participation aux sanctions économiques contre l'Etat en rupture de pacte exprimera le devoir librement accepté de la solidarité internationale. Si nous restons à l'écart, ces sanctions, en se tournant contre nous, confirmeront l'expérience que la guerre récente ne nous permet pas d'ignorer.

Le Pacte prévoit que le siège de la Société des nations sera à Genève. Ce choix constitue pour notre pays un titre d'honneur et une mar*que de haute confiance.*

L'essor de notre commerce, les débouchés de nos industries, le sort de notre agriculture, risquent en cas de refus d'être compromis. Il n'est pas un seul homme, mêlé activement à nos négociations économiques de ces dernières années, qui ne partage cette crainte. Ce danger pour notre économie nationale n'est pas la conséquence d'une menace quelconque, il s'inscrit dans l'enchaînement nécessaire de la vie économique.

L'accession à la Ligue n'amoindrit pas notre indépendance, elle l'assure. Nous ne brisons pas les lignes traditionnelles de notre politique neutre et pacifique, nous les continuons et les perfectionnons. L'idée de la Ligue est comme le prolongement et l'apothéose de l'idée suisse. Nous ne nous exposons pas au péril des influences étrangères ; l'accession à la nouvelle communauté internationale est, au contraire, *un des moyens les plus sûrs pour nous en* préserver.

Nous ne nous ingérons pas dans les querelles de l'étranger, nous remplissons notre mission historique. Nous ne sanctionnons ni directement ni indirectement les traités de paix conclus entre les vainqueurs et les vaincus. La valeur impérissable des conseils que nous a légués le bienheureux Nicolas de Flue, cette figure si grande de notre histoire, n'est point dans une politique d'abstention stérile, que l'évolution des temps condamne, mais dans la pensée chrétienne de l'amour et de la réconciliation.

C'est animés par ces convictions que nous *vous recommandons, fidèles et chers Confé*dérés, avec nous à la protection du Très-Haut.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
MOTTA.

Le chancelier de la Confédération,
STEIGER.

Les assemblées

M. le Conseiller fédéral Musy à Sion

On nous écrit :

Comme nous l'avions annoncé, M. Musy devait parler dimanche dernier à Sion. La capitale du Valais, où M. Musy compte d'anciennes connaissances, a fait un accueil très empressé et chaleureux au distingué magistrat.

Dès dimanche matin, M. Musy s'est rendu à Savièse où, après avoir assisté à l'office paroissial, il a adressé à la population réunie en plein air un discours vibrant. La population de Savièse, très touchée de l'attention, lui a fait une ovation enthousiaste.

L'après-midi, à 3 h. ¼, plus de 1000 citoyens se pressaient au théâtre *pour entendre M. Musy.* Présenté en termes délicats, par M. l'*ingénieur* Henri de Preux, président du Comité conservateur sédunois, M. Musy, qu'entouraient MM. Kuntschen, Evéquoz, Ribordy et Seiler, députés aux Chambres fédérales, M. Troillet, conseiller d'Etat, M. Leuzinger, président de la ville de Sion, a parlé pendant plus d'une heure, avec une très grande autorité et un succès magni*fique.*

Des arguments que l'orateur a présentés avec un relief saisissant, en faveur de l'accession de la Suisse au pacte, retenons surtout les suivants :

Le Pacte existe, il groupe déjà les quatre cinquièmes des Etats, et la Suisse ne peut rien changer à ce fait : son refus de collaborer à l'œuvre de la Société des nations ne nuira pas à celle-ci, mais bien à la Suisse elle-même. L'idée-mère du Pacte est essentiellement une idée chrétienne et catholique : elle est dans la tradition des enseignements de la religion catholique et vivement encouragée et approuvée par le Pape. La Suisse, pour rester fidèle à son idéal patriotique, aux leçons de toute son histoire, ne peut refuser de se joindre aux nations qui veulent s'essayer à faire entre elles ce que la Suisse elle-même a réalisé depuis plusieurs siècles : l'union de plusieurs Etats pour la sauvegarde mutuelle de la paix et de ses bienfaits.

La Société des nations ne réussirait-elle qu'à empêcher une seule guerre, ne mériterait-elle pas tout notre appui ? Incontestablement, la neutralité suisse est infiniment mieux sauvegardée par la Société des nations que par le Congrès de 1815, et ce n'est pas la coterie militaire de quelques officiers supérieurs « souvent encore entichés du militarisme prussien », qui peut dicter au peuple, contrairement à ses magistrats, les vraies notions de neutralité et de liberté *politiques et militaires.*

Tous ces arguments, avec beaucoup d'autres, que l'orateur exposa avec une conviction ardente, communicative, entraînèrent littéralement l'assemblée.

Après quelques chaudes paroles de M. le conseiller national Kuntschen, l'assemblée vota à l'unanimité un ordre du jour détaillé, présenté par le M. le conseiller national Evéquoz, portant les raisons pour lesquelles le Valais, canton essentiellement conservateur et catholique, doit se distinguer le 16 mai prochain au premier rang des cantons acceptant l'entrée de la Suisse dans le pacte.

***

Le Grand Conseil tessinois a voté à l'unanimité une motion Borella proposant de lancer une proclamation au peuple en faveur de l'entrée de la Suisse dans la Société des nations.

***

Le parti des paysans du canton de Schaffhouse a tenu, dimanche, à Neunkirch, une assemblée qui a réuni plus de deux mille participants. M. le Dr Laur y a parlé en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des nations. M. le Dr Schærer, président du tribunal, a soutenu le point de vue adverse. La votation à laquelle il fut procédé après une ample discussion, a révélé une écrasante majorité dans *le sens de l'affirmative.*

***

A Bienne, une assemblée du parti progressiste, ayant entendu un rapport de M. Moll, ex-conseiller national, a décidé d'agir en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des nations.

Dans une assemblée populaire organisée par la Société du Grutli de Bienne, M. Hans Huber, de Berne, a parlé en faveur, et M. Mattmuller, de Bâle, contre la Société des nations. Il n'y a pas eu de vote.

***

La Nouvelle Société helvétique publie un appel *en faveur de l'entrée de la Suisse dans* la Société des nations.

***

Les maires et adjoints de toutes les communes du canton de Genève ont signé un appel recommandant l'adhésion de la Suisse à la Société des nations.

LE CONSISTOIRE

Rome, ce 7 mai.

Ce matin a été tenu, dans la salle dite du « plafond d'or », le consistoire demi-public, où les cardinaux et les évêques devaient émettre leur vote sur l'opportunité d'élever aux suprêmes honneurs des autels le Bienheureux Gabriel de la Mère des douleurs, les Bienheureuses Marguerite-Marie Alacoque et Jeanne d'Arc.

Mais une « intimation » publiée hier soir informait le Sacré Collège que le consistoire demi-public serait précédé d'un consistoire secret, où Benoît XV publierait les récentes promotions à l'épiscopat. Nous savions que, cette fois, notre espoir ne serait point trompé. Notre joie n'en est pas moins grande de lire dans la liste officielle des évêques préconisés, laquelle sort de presse en ce moment, cette ligne décisive : *A l'Eglise cathédrale de Lausanne, à laquelle est uni le titre de Genève, M. R. D. Marius Besson, professeur au grand Séminaire de Fribourg.*

A 10 heures précises, les cardinaux se réunissent dans la salle consistoriale. Ils y sont suivis par les groupes successifs des patriarches et des archevêques, des évêques et des Abbés *nullius* de Subiaco, du Mont Cassin et de saint Paul : en tout 35 cardinaux et plus de 250 évê*ques. Le vote signé et motivé qu'ils devaient* émettre comprenait une esquisse de la vie de chacun des Bienheureux, concluant à une sentence affirmative ou négative. Aucune délibération, car la préparation des votes consistoriaux avait été facilitée par l'étude de trois opuscules, de 30 à 40 pages grand in 4°, qu'on avait envoyés à tous les prélats, avec la « intimation » d'assister au consistoire. Ces mémoires contenaient *un précis de la vie de chaque Bienheu*reux, et un sommaire des travaux de la Congrégation des Rites au sujet de ses vertus héroïques et de ses miracles. Nous y voyons aussi au milieu de quelles difficultés, et avec quelle lenteur et quelle sagesse se poursuivent les causes de béatification et de canonisation. Ainsi, plus d'un siècle s'était écoulé depuis la publication, par Mgr Longuet, de la première vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie, autour de laquelle les jansénistes déchaînèrent une tempête infernale, lorsque Léon XII ordonna, le 30 mars 1824, l'ouverture du procès à la Congrégation des Rites. Depuis lors, un nouveau siècle s'est passé. Et Jeanne d'Arc ! Dans quelques années on pourra compter cinq siècles à partir du jour où le pape Calliste III prononça la première sentence réparatrice. Gabriel de la Mère des douleurs est un privilégié. Nous verrons assister aux fêtes de sa canonisation son frère aîné, et très probablement celle que son père lui *destinait pour épouse.*

A l'heure exacte, comme *toujours, Benoît XV* fait son entrée dans la salle entouré de sa cour et des dignitaires de la Congrégation des Rites. Lorsque le Pape a pris place sur son trône, le préfet des cérémonies prononce le rituel : *Extra omnes.* Aussitôt les gardes d'honneur et les camériers qui n'avaient pas de fonction à remplir dans le consistoire se retirent. Bientôt un silence et un calme solennels règnent dans la salle. La vue de cette majestueuse assemblée, *présidée par le Chef de l'Eglise*, est impressionnante. On dirait un concile général. Et à dire vrai, c'en est un, puisque le Sacré Collège et l'épiscopat vont rendre, comme juges, un vote décisif sur un sujet qui relève de l'infaillibilité pontificale. C'est ce que le Pape déclare dans le discours très bref par lequel il ouvre les consultations. Il a déjà prononcé, comme Chef de l'Eglise, dit-il en substance, sur les référés de la S. C. des Rites, que l'on pouvait procéder en toute sécurité à la canonisation des *trois* Bienheureux. Cependant, avant de procéder à l'acte suprême de son magistère qui est de déclarer que ces Bienheureux jouissent du bonheur du Ciel et de les proposer à l'imitation des fidèles comme des modèles parfaits de sainteté chrétienne, il désire, bien qu'il puisse compter sur

les lumières de l'Esprit-Saint, prendre l'avis du Sacré Collège et de l'épiscopat.

Aussitôt Benoît XV donne la parole au doyen du Sacré Collège. Le cardinal Vannutelli se lève, adresse une révérence au Saint-Père, et lit son vote précédé des raisons qui le motivent. Successivement, les autres cardinaux se lèvent sur un signe du Pape, et donnent lecture de leur bulletin motivé. Cette lecture dura plus d'une heure, sans qu'aucun signe de fatigue se manifestât dans la vaste assemblée tant les points de vue étaient variés, tant ces esquisses étaient chargées de belles et hautes pensées. Qui n'aurait remarqué, par exemple, les nuances des jugements portés, sur la mission de Jeanne d'Arc par le cardinal archevêque de Paris et par son ami le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, qui siégeait à côté de lui ? Mais l'assemblée était trop nombreuse pour que l'on pût songer à entendre toutes les sentences écrites. Benoît XV prononça que l'on donnerait la parole à deux représentants de chaque groupe. On entendit d'abord Mgr Barlassina, Patriarche latin de Jérusalem. Puis furent invités à parler au nom des archevêques deux prélats connus à Fribourg, Mgr Virili, postulateur de la cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie, et Mgr Papadopoulos, qui avait consigné son vote en langue grecque, pour rendre hommage à cette Eglise d'Orient qu'il représente si dignement à Rome. Puis ce fut le tour de l'évêque de Viterbe et de celui de Saint-Louis de Potosi, et enfin des Abbés du Mont-Cassin et de Saint-Paul. Les autres prélats furent invités à déclarer chacun leurs sentiments par la formule : *Placet*, ou *non placet*. Inutile d'ajouter que pas un vote négatif ne se fit entendre. En même temps ces prélats remettaient à des camériers leur sentence préparée et un bulletin contenant leur vote actuel écrit et signé.

Le programme du Consistoire étant rempli, Benoît XV remercie tous les assistants des sentences qu'ils venaient d'émettre et clôture cette cérémonie solennelle en donnant sa bénédiction apostolique.

FRANÇAIS ATTAQUÉS EN SYRIE

Jérusalem, 8 mai.

Quatre mille Arabes Rowallah, armés de 25 mitrailleuses et de 2 canons de campagne, ont attaqué les troupes françaises dans le district de Banujas, à 180 kilomètres environ à l'est de Beyrouth. Les pertes de part et d'autre ont été lourdes, mais celle des Arabes, qui étaient dix fois plus nombreux que les Français, ont été de beaucoup les plus importantes.

La situation est considérée comme mauvaise.

On dit que de nombreux villages chrétiens ont été incendiés par les Arabes.

La révolution au Mexique

Galweston, 10 mai.

(Havas.) — L'arrestation de Carranza, caché à Vera-Cruz, serait imminente ; les rebelles occuperaient la Vera-Cruz.

Washington, 10 mai.

(Havas.) — Cinq destroyers américains ont quitté Keywest pour Tampico.

El Paso, 10 mai.

(Havas.) — Le général Musguia Carcanzeston, commandant des troupes fédérales à Mexico, annonce que, avant son départ de Mexico, les prisonniers politiques incarcérés à la prison militaire de Santiago, ont été massacrés en masse. Parmi les tués, il y a une quinzaine de généraux.

Le théâtre en pays occupé

Outre la mesure prise contre l'Opéra de Francfort par l'autorité militaire française, en raison d'une pièce satirique, cette autorité a procédé de même contre les théâtres de Hanau et de Darmstadt.

La presse allemande en Alsace

La *Gazette de Francfort* a été interdite en Alsace par la censure. La prohibition a été étendue par la suite aux autres journaux allemands.

Nouvelles religieuses

La béatification de la Vénérable Louise de Marillac

Dimanche matin, a eu lieu, à Saint-Pierre de Rome, la béatification de la Vénérable Louise de Marillac, première supérieure des Filles de la Charité, morte à Paris, en 1662.

Dimanche après midi, le Saint-Père est descendu dans la basilique de Saint-Pierre pour vénérer l'image et les reliques de la nouvelle bienheureuse.

Les Prêtres de la Mission, les Filles de la Charité et l'Œuvre des conférences de Saint-Vincent de Paul avaient envoyé de nombreuses délégations.

Le cardinal Mercier

Hier lundi, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, a passé à Lucerne, se rendant à Rome.

Les chanoines de Latran

Le Chapitre général des Chanoines réguliers de Latran a confirmé comme abbé général le Rme Dom Jean Strozzi, et comme procureur général Dom Angelo Lolli.

Dans le diocèse de Sion

On nous écrit :

Le jour de l'Ascension, jeudi, 13 mai, aura lieu à la cathédrale de Sion et dans toutes les paroisses du diocèse de Sion une consécration solennelle au Sacré Cœur de Jésus.

Cette cérémonie a été prescrite, dans son premier Mandement épiscopal, par S. G. Monseigneur Bieler, qui s'y exprime comme suit :

« Il y aura bientôt vingt-sept ans que, en ce jour mémorable, le diocèse de Sion a été consacré au Très Saint Cœur de Jésus. Plus de la moitié des diocésains d'alors ont, depuis ce jour trouvé, nous l'espérons, un juge favorable dans le Divin Sauveur. Afin que notre alliance avec le Sacré Cœur de Jésus ne tombe pas en oubli, Nous avons jugé utile de la renouveler. Au cours de Notre voyage à Rome, Nous avons fait part de cette intention au Souverain Pontife, et non seulement Sa Sainteté nous a approuvé, mais pour le jour où sera renouvelée la consécration solennelle du diocèse au Sacré Cœur de Jésus, Elle a accordé à tous les diocésains sa bénédiction papale en même temps que la faveur de pouvoir gagner une indulgence plénière.

« Nous ordonnons donc que, en la fête de l'Ascension (13 mai), dans toutes les églises du diocèse, la consécration solennelle au Sacré Cœur de Jésus soit renouvelée. Et comme l'écrivait, il y a vingt-sept ans, votre vénérable évêque, Mgr Jardinier, d'heureuse mémoire, Nous espérons, Nous aussi que, « grâce à cette alliance avec le Cœur de Jésus, les plus riches bénédictions qui jaillissent de la blessure de ce Cœur, se répandront sur tout le diocèse, sur chacune de nos paroisses et de nos communautés religieuses, sur toutes nos familles, sur chacun de nous. »

Cette importante cérémonie, pour laquelle Mgr de Sion a composé une formule de consécration d'une beauté et d'une piété saisissantes, est précédée d'une neuvaine préparatoire. Les autorités civiles seront invitées, dans toutes les paroisses, à prendre part officiellement à cette solennité et la très grande majorité d'entre elles s'y trouvera en effet. Enfin, la veille de la fête, la solennité sera annoncée, à 8 heures du soir, par une sonnerie générale des cloches de toutes les églises pendant un quart d'heure.

Remarquons que le jour de cette consécration solennelle du diocèse de Sion au Sacré Cœur coïncide avec la canonisation, à Rome, de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, le grand apôtre de la dévotion au divin Cœur de Jésus.

La Garde suisse au Vatican

Jeudi, 6 mai, anniversaire de la défense héroïque de la basilique de Saint-Pierre et du Vatican par la Garde suisse lors du sac de Rome (1527) contre les hordes impériales, a eu lieu, dans la Cour du Bramante, au Vatican la cérémonie solennelle de la prestation du serment des recrues de la Garde, au nombre de 50.

Mgr Bürkler, évêque de Saint-Gall, a adressé aux Gardes suisses nouveaux et anciens une allocution de circonstance.

(Une dépêche a dit faussement qu'il s'agissait de la Garde palatine.)

NÉCROLOGIE

M. Diégo Santambrogio

A Milan vient de mourir à un âge très avancé M. Diégo Santambrogio, ancien collaborateur de la *Lega Lombarda* et auteur d'importantes études et monographies d'histoire milanaise et lombarde. C'était un vaillant chrétien.

M. Augustin de Candolle

On annonce de Genève le décès de M. Augustin de Candolle, qui représentait la quatrième génération des botanistes genevois de ce nom.

M. de Candolle a contribué à faire connaître la flore de Madagascar et de l'Asie tropicale.

M. de Candolle laisse une bibliothèque et un herbier d'une richesse considérable.

PETITE GAZETTE

Mme Deschanel refuse un chapeau américain

L'association des fabricants de modes, à New-York, qui avait décidé de faire don à Mme Deschanel, femme du président de la République française, d'un chapeau dont la confection a demandé quatre mois et valant 50,000 francs, a reçu de M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, la lettre suivante :

« Je suis prié par M. le président de la République française de vous informer qu'il apprécie sincèrement les motifs qui vous ont poussé à offrir un chapeau à Mme Deschanel. Il espère, avec ceux qui ont pris cette initiative, que les deux pays travailleront toujours plus étroitement dans le domaine du commerce et des arts ; mais étant donné que Mme Deschanel ne peut recevoir un cadeau de cette valeur, le président vous prie de ne pas mettre votre projet à exécution. »

Les millionnaires à la Chambre française

Un des derniers jours de la discussion des impôts nouveaux, à la Chambre française, M. Loucheur, ex-ministre, était très entouré dans les couloirs. On lui parlait naturellement de sa fortune. Il finit par protester.

— Mais non, mais non, dit-il, on prétend toujours que je suis le plus riche d'ici. C'est faux. J'ai fait le compte. Il y a plus de cent vingt millionnaires à la Chambre et il y en a vingt-sept qui sont plus riches que moi.

Le centenaire de Napoléon Ier

Un comité vient de se former à Paris en vue de célébrer avec éclat, l'an prochain, le centenaire de la mort de Napoléon Ier, le 5 mai 1921.

Ce comité, qui s'est créé en dehors de toutes préoccupations politiques, groupe dans son sein des personnalités appartenant à tous les partis : les princes Murat et de la Moskowa, Mgr Baudrillart, M. Arthur Levy, M. Gauthier de Clagny, M. Joseph Reinach, etc., etc.

Dans son assemblée générale constitutive qui a eu lieu vendredi, il a choisi comme président un universitaire, M. Eugène Driault, qui s'est voué aux études napoléoniennes.

Il a décidé de demander au gouvernement de participer officiellement aux cérémonies.

Les organisateurs, qui s'étaient assuré, paraît-il, l'adhésion à deur projet de M. Georges Clémenceau, alors qu'il était président du Conseil, comptent sur celle de son successeur.

BEAUX-ARTS

Jeudi s'ouvrira à Lugano l'exposition tessinoise de Beaux-Arts qui compte 200 œuvres de peinture, sculpture et dessins. M.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Département fédéral de l'économie publique déclare contaminées par le typhus exanthématique, la Bulgarie, la Yougo-Slavie et l'Albanie. Les voyageurs venant de ces pays sont soumis à une visite sanitaire à la frontière.

Confédération

Obstruction socialiste au Grand Conseil zuricois

Le Grand Conseil zuricois nouvellement élu a tenu hier lundi sa première séance.

Pour la nomination du bureau, les groupes bourgeois avaient formulé des propositions communes, suivant lesquelles cinq sièges sur quinze étaient laissés aux socialistes ; par contre, aucun siège à la présidence ne leur serait accordé cette année. Le premier vice-président, M. Streuli, du parti des paysans, a été élu président par 145 voix, la majorité absolue étant de 91 voix.

Avant l'élection des vice-présidents, le groupe socialiste a déclaré que s'il n'obtenait pas un siège à la présidence, il ne prendrait plus part à l'élection des autres membres du bureau. Le groupe socialiste présentait comme candidat le juge cantonal Lang. Le porte-parole des partis bourgeois fit alors remarquer qu'aucune règle n'existait pour la répartition des sièges du bureau. Le conseiller municipal Kern fut élu premier vice-président par 136 voix contre 83 qui allèrent à M. Lang. Les socialistes déclarèrent encore une fois qu'ils n'admettaient pas d'être exclus et annoncèrent leur intention de faire de l'obstruction, ce qui eut lieu.

Après diverses péripéties, le Grand Conseil a dû s'ajourner à lundi prochain.

Au grand Conseil valaisan

Le Grand Conseil du canton du Valais, réuni hier lundi, a renouvelé son bureau. M. Maurice Pellissier a été élu président et M. Georges Tabin, vice-président.

Les effets de la grève italienne

Par suite de la grève du personnel italien de la société internationale des wagons-lits, le service des wagons-lits et des wagons-restaurants est arrêté dans ce pays. Le wagon-lit Bruxelles-Bucarest circule seulement jusqu'à Chiasso et vice-versa.

Le service télégraphique avec l'Italie subit actuellement des retards par suite de l'obstruction du personnel italien. Les télégrammes ne peuvent être acceptés qu'aux risques et périls de l'expéditeur.

Enfants de l'Europe centrale en Valais

On nous écrit de Brigue :

Jeudi dernier, 6 mai, est parti de Brigue un train spécial ramenant chez eux cinq cents enfants hospitalisés dans le Valais depuis le 11 mars dernier et appartenant à différentes régions de l'Allemagne. Ces enfants, qui ont été l'objet des attentions et des générosités les plus touchantes de la part des familles tant de la partie française que de la partie allemande du canton, laissent en Valais le meilleur souvenir. Quoique appartenant souvent à des milieux excessivement modestes, ils donnaient, pour la plupart, l'impression d'une bonne éducation familiale et chrétienne.

Un autre groupe de trois cents enfants, venant des régions de Bohême, viennent d'arriver et d'être répartis dans le Haut-Valais.

Il est à remarquer que, jusqu'ici, le Comité diocésain des enfants affamés n'a pu faire droit qu'à la moitié à peine des offres faites par les familles charitables du canton, tant ont été nombreuses les inscriptions parvenues de toutes parts au Comité diocésain, lequel est dirigé par M. le vicaire général Delaloye et M. le chanoine Imesch.

Calendrier

Mercredi 12 mai

ROGATIONS

Saints NÉRÉE et ACHILLÉE, martyrs

Un article du général Wille

M. le général Wille a publié il y a quelques jours dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* un article pour combattre le projet d'adhésion de la Suisse à la Société des nations. On sait que dans les hautes sphères militaires, ce projet est vu avec défaveur et que la commission de la défense nationale a remis naguère au Conseil fédéral un mémoire à ce sujet qui conclurait par la négative.

Le général Wille exprime en substance les idées suivantes :

Le programme de paix de M. Wilson a fait fiasco. Les empires centraux, qui avaient mis bas les armes en tablant sur ce programme, se sont trouvés à la merci des vainqueurs qui leur ont appliqué de tout autres conditions de paix. La Société des nations a été imaginée pour garantir l'exécution du traité.

M. Wille dit qu'il ne reproche pas aux vainqueurs d'avoir fait de leur pouvoir un usage illimité. « Puisqu'ils avaient la force, ils avaient le droit. »

Il ajoute qu'il prendrait rondement son parti de sacrifier à la Société des nations l'indépendance de la Suisse, si la Société des nations lui paraissait une garantie efficace de paix. « La sympathie pour les peuples asservis et brutalement dépossédés de leurs frontières naturelles ne m'empêcherait pas de consentir à ce que le monde entier se porte garant de la situation créée par l'Entente, si l'humanité avait par là la certitude de la paix. »

Mais M. le général Wille n'a pas foi dans ce frein de la Société des nations.

Les idéalistes qui se flattent que la Suisse, en entrant dans la Ligue, réussira à en changer l'esprit, sont des hommes candides, au jugement de M. Wille.

Pour un politique réaliste, il n'y a qu'une seule raison pour la Suisse d'entrer dans la Société des nations, dit M. Wille : c'est la crainte, si elle n'entre pas, d'avoir à subir un traitement économique défavorable de la part des Alliés, et le calcul, si elle entre, de tirer profit pour son industrie de l'asservissement économique de l'Allemagne.

Mais le général Wille croit que ces calculs seront démentis. Il n'arrivera ni bien ni mal à la Suisse, de son adhésion ou de son abstention. La politique économique des Etats ne se règle pas d'après des raisons de sentiment. Ici, c'est la nécessité qui fait loi. On ne parlait jadis que du boycottage économique de l'Allemagne et de sa mise à l'index perpétuelle. Que voit-on aujourd'hui ? Ce programme est à vau l'eau et les anciens adversaires ont repris leurs relations économiques.

M. Wille tient donc que ce serait une faute d'aliéner notre indépendance pour une crainte ou un espoir illusoire.

Car, pour lui, il y va de notre indépendance, si nous entrons dans la Ligue. Il envisage la Ligue comme faite au profit surtout de la France, pour la garantir contre l'Allemagne, pour assurer son hégémonie sur le continent. « C'est pour l'amour de la France que ses frères de race en Suisse réclament l'accession. »

« Nous tomberons fatalement dans le vasselage de cet Etat », continue-t-il, et alors ce sera la fin de notre neutralité ; or, sans la neutralité, la Suisse composée de races diverses est condamnée à se dissoudre.

« Ce danger, dit le général Wille, serait accru par le fait que Genève serait le siège de la Société des nations. Les bons patriotes genevois qui sont aussi de bons Suisses gémissent déjà maintenant de l'inondation de leur ville par l'élément français. Ils voient avec un lourd souci Genève cesser de plus en plus d'être une ville suisse et devenir une ville de province française ; personne ne peut nier que ce sera chose faite si Genève est le siège de la Ligue des nations ; et alors, la gallicisation s'étendra graduellement à toute la Suisse.

« Je n'aurais rien à objecter là contre et je dirais même : allons-y, si je voyais qu'il fût de l'intérêt de notre peuple de se mettre dans la dépendance complète de la France. J'ai même assez peu de parti pris pour reconnaître aux chefs actuels de la France le droit, d'après leur point de vue, d'employer tous les moyens pour annexer notre pays. » Mais

---

10 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Laurence Albani

par PAUL BOURGET

Elle n'avait rien répondu, et Pierre avait pris l'habitude, peu à peu, de passer par la maison Albani chaque fois qu'il se rendait à son écurie de courses. Tantôt il était à cheval, et il s'arrêtait, sans descendre de sa bête, pour causer culture avec le père qui vaquait au travail de sa vigne ou de son potager. Quand il ne trouvait que la mère ou Marie-Louise, il leur demandait de leurs nouvelles et il écoutait patiemment les interminables ragots du quartier de l'Almanarre. Sauf Marius, tout ce petit monde n'avait que de l'amitié dans les yeux pour le dangereux visiteur, dont ils savaient bien qu'il était là pour Laurence. Pourquoi, avait dit le jardinier à son fils, ne l'épouserait-il pas ? Ils étaient naïvement fiers de leur Princesse, comme le frère irrité l'appelait amèrement. — Toute petite, ils lui donnaient, eux, ce surnom déjà, mais avec admiration. — Tantôt, Libertat venait en automobile, sans que son cheval l'attendît. Alors, la voiture restait sur la grand'route, le chemin privé des Albani étant trop mauvais pour les pneus. Il marchait vers la maison et s'asseyait sur le banc de pierre, à l'ombre d'un groupe de palmiers qui faisaient touffe dans l'angle de la bâtisse. Il avait l'art de prolonger la causerie, jusqu'à la minute où Laurence descendrait de sa chambre, un peu pour ne point paraître craindre cette rencontre, flattée aussi par la réserve soumise de cette cour mystérieuse. Et puis, n'émanait-il pas de l'élégant cavalier cet attrait d'une existence plus libre, plus comblée, plus pareille à celle dont elle gardait l'incurable nostalgie ? Comme s'il eût saisi cette nuance, de subtil enjôleur, dès qu'elle était là, changeait de sujet de conversation. Il racontait une fête mondaine à Toulon, ou quelque épisode de ses voyages lointains. Il parlait de Paris, de Londres. Il questionnait Laurence sur ses propres souvenirs, l'entraînant ainsi à revivre une minute dans le passé regretté. Pierre le devinait, ce regret, à l'animation qui éclairait soudain ce charmant visage, trop méditatif d'habitude. Il arrivait ainsi à l'intéresser, mais sans l'émouvoir vraiment, et, cela il ne pouvait pas le comprendre, sans lui toucher le cœur. Sans cesse, quoiqu'il s'efforçât d'être poli avec toute cette famille jusqu'à la plus raffinée courtoisie, un regard, un son de voix, un geste, faisaient sentir à Laurence que ces manières gracieuses n'étaient qu'une attitude. Dans l'arrière-fond de ces prunelles claires elle découvrait ce je ne sais quoi d'implacablement orgueilleux, qui sépare les classes supérieures des autres. C'était comme si lady Peveril eût soudain surgi entre eux. Et puis, il manquait à Pierre Libertat, pour plaire tout à fait à la jeune fille, ce sens artiste, inné chez elle, et que l'influence de lady Agnès avait encore développé. La nature environnante, dont Laurence, comme son père, respirait d'instinct la poésie, laissait le jeune bourgeois toulonnais si indifférent ! Rien de moins rêveur et de plus durement positif qu'un Méridional réaliste, en qui l'énergie du tempérament s'est tournée toute vers l'action. C'était le cas pour celui-ci. Ses yeux d'un bleu d'acier, si vifs, si mobiles, et qui donnaient à son profil aigu une physionomie d'un joli oiseau de proie, regardaient sans jamais s'y plaire les nuances du ciel reflétées dans le miroir des marais salants, la longue ligne des pins maritimes toute noire sur l'azur sombre de la mer, la gloire du soleil sur l'église de Notre-Dame-de-Consolation, si blanche au sommet de sa verte colline. Pascal Couture, le simple cultivateur, éprouvait, lui, ces impressions, toujours neuves pour lui comme pour Laurence. Il y avait du poète dans ce ternien. Quand les deux hommes se trouvaient l'un auprès de l'autre, — ces prises de contact, quoique rares, étaient inévitables. — Laurence pouvait bien bouder Couture de ce qu'il cachait trop peu sa jalousie de son élégant rival. Au fond, elle sentait qu'elle préférait le jardinier, qu'il était plus près d'atteindre en elle ce petit point de plus secret, le plus intime de l'âme, où germe la graine d'amour. La graine n'avait pourtant pas germé encore, sans quoi la jeune fille aurait-elle repoussé son humble amoureux quand il avait demandé sa main ? Et aurait-elle eu avec Pierre des façons si engageantes qu'il avait pu lui dire, la veille du jour où cette histoire commence :

— « Ma mère désire beaucoup vous connaître. Elle m'a chargé de vous prier à goûter demain avec elle à Hyères ? »

D'instinct et sans réfléchir, Laurence avait répondu qu'elle viendrait. Depuis ces vingt-quatre heures, la perspective de ce rendez-vous l'agitait nerveusement. Pourquoi cette présentation ? Que signifiait-elle, sinon que Mme Libertat s'inquiétait des rapports de son fils avec une inconnue ? Et d'où cette inquiétude, sinon de l'idée qu'il pensait à un mariage ? Que la grande bourgeoise de Toulon n'eût pas employé, pour contenter cette curiosité, le procédé le plus naturel, semblait-il : venir simplement chez les Albani et y acheter des fleurs, comme avait fait son fils, c'était une énigme dont Laurence ne pouvait pas avoir le mot. Une scène avait eu lieu, cette même semaine, entre le jeune homme et sa mère. Celui-ci venait d'avoir trente ans, et, le lendemain de son anniversaire, il avait déclaré son projet d'épouser la fille d'un propriétaire de l'Almanarre. Il n'avait pas prononcé le mot de jardinier. Un trait déconcertant de son caractère, c'était la brusque annonce de résolutions longtemps méditées, et alors un invincible entêtement dans des partis pris qui, chez tout autre, n'eussent été que des à-coups. Mme Libertat le connaissait trop pour ne pas s'en rendre compte, il avait parlé de ce mariage sous l'empire d'une passion qui expliquait d'ailleurs bien des singularités de ces derniers mois : sa sauvagerie grandissante à l'égard de leur monde, ses absences multipliées, soi-disant pour surveiller une écurie qui semblait devenue l'essentiel de sa vie, ses distractions à table et ses silences. Autant de signes que la fantaisie éveillée par la beauté de la jeune fille s'était, par la résistance et la réserve, exaspérée jusqu'à suspendre en lui tout autre intérêt. Plus il avait approché Laurence, plus il s'était convaincu que toute tentative de séduction échouerait contre tant d'honneur, de délicatesse et de pureté. Plus aussi le charme original de cette créature, mi-paysanne et mi-citadine, avait ensorcelé son imagination. Autour de ce désir sans cesse grandissant, un travail sentimental s'était accompli en lui. L'idée qu'il fallait ou renoncer à Laurence ou en faire sa femme s'était imposée à son esprit avec une évidence chaque jour plus impérieuse. Une par une, toutes les objections contre une pareille mésalliance étaient tombées devant les sourires, les gestes, les regards du fantôme qui l'obsédait quand il était loin de la petite maison Albani ; et, quand il était près d'elle, quelle douceur d'entendre cette voix, de sentir cette femme bouger, respirer, vivre ! L'ardeur de cette longue lutte solitaire contre une tentation enfin victorieuse avait frémi dans son accent pour répondre à sa mère, au cours de la discussion qui avait suivi l'aveu inattendu de son déraisonnable dessein, Mme Libertat l'avait trouvé si buté qu'elle avait appréhendé une violente rupture avec elle, si elle se butait aussi à lui dire un « non » sans appel. Armé du Code, il passerait outre. Il la tenait à sa merci, étant le maître de la fortune. Elle avait jugé plus prudent de gagner du temps en biaisant, et elle avait accepté l'offre que Pierre lui avait faite de lui présenter Mademoiselle Albani hors de son cadre de famille. Il lui avait raconté l'histoire de la romanesque adoption dont elle avait été la victime plus que la bénéficiaire, et les dix-huit mois passés dans la haute société anglaise et cosmopolite.

— « C'est une Dame, avait-il conclu, tu le sentiras tout de suite. Elle n'a contre elle que les siens. Mais comme il ne s'agit pas pour moi de m'établir à l'Almanarre... Enfin, je veux que tu la voies seule, et que tu la juges en dehors d'un milieu où elle est née mais dont elle n'est pas. Cela se rencontre... »

(A suivre.)

M. Wille ne croit pas que la Suisse serait heureuse dans cette nouvelle situation.

Le général Wille envisage la crainte que l'on a agitée d'une scission de la Suisse française en cas de vote négatif. Il ne croit pas à cette déchirure ; mais, dit-il, si elle devait se produire, la Suisse allemande pourrait continuer de vivre comme Etat indépendant, au lieu que la Suisse romande irait infailliblement se perdre dans le giron français. Toutefois « quelque grand que soit leur amour pour la France, les Suisses romands aiment encore bien davantage leur liberté et leur indépendance et la fierté d'être de libres Suisses leur tient plus à cœur que tout. »

Pour conclure, M. Wille veut ajourner l'accession de la Suisse jusqu'au moment où le traité de paix aura été revisé et où l'esprit de la Société des nations aura changé.

* * *

Le général Wille nous paraît s'être abandonné dans son article à des jugements excessifs et déméraires sur bien des points. Il voit *les choses en pessimiste outré* et il a *été bien* mal inspiré de s'appesantir sur des hypothèses dont il reconnaît lui-même l'inanité. Certaines de ses considérations emportent la conclusion que le Conseil fédéral et tant d'hommes qui recommandent l'adhésion manqueraient de clairvoyance patriotique. C'est là une supposition qui appelle une vive protestation.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Bandits américains

Un coup de main audacieux a été exécuté contre une banque de la ville de Saint-Louis (Etats-Unis), par huit bandits. Ceux-ci pénétrèrent dans la banque peu après l'heure d'ouverture, *après avoir placé des veilleurs avec une* automobile. Tenant les employés de la banque sous la menace de leurs revolvers, ils s'emparèrent d'une somme de 18,800 dollars en espèces, qu'ils placèrent dans l'automobile.

Sitôt que les voleurs eurent quitté la banque, les employés se précipitèrent aux fenêtres et ouvrirent le feu avec des revolvers. Les bandits abandonnèrent alors l'automobile et s'enfuirent à pied avec leur butin. Une bataille avec la police s'ensuivit au cours de laquelle un des *bandits fut tué et un autre capturé.*

SUISSE

Noyé

Un jeune homme de 19 ans, nommé Hintzl, s'est noyé dimanche après midi dans le lac, au large de Neuchâtel. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

Echos de partout

« RASORUM PRINCEPS »

De la *Croix* de Paris :

Il y a quelques semaines, les journalistes qui rendent compte des débats de la Chambre française avaient décidé de s'interroger eux-mêmes en un scrutin libre et consciencieux, pour décider quel était le député dont les interventions étaient le plus obsédantes, le plus fastidieuses, le plus inutiles et le plus exaspérantes. En un mot, on désirait savoir, parmi tous les parleurs ennuyeux de la Chambre, qui méritait le mieux le titre de « prince des raseurs ».

Le scrutin eut lieu dans des conditions d'indépendance absolue.

Un grand nombre de journalistes présents avaient pris part au vote. A une écrasante majorité, le nom de M. Ernest Laffont, député socialiste unifié de la Loire, sortit de l'urne, qui était, en l'espèce, une corbeille.

M. Ernest Laffont fut donc élu prince des raseurs.

Traduit en latin, pour figurer dans l'histoire naturelle du Palais-Bourbon, le titre de M. Ernest Laffont, *rasorum princeps*, figurera sur la même page que le *melolontha vulgaris*, nom scientifique du hanneton, applicable à plusieurs de ses collègues de la Chambre.

MOT DE LA FIN

A la gare des marchandises, entre ouvriers chargeurs :

— Tu vois passer ce commerçant-là... Eh bien ! il trouve toujours le moyen de faire partir ses marchandises...

— Comment l'appelles-tu ?

— Je ne sais pas son nom... On le désigne sous celui de Graisseur de Pattes.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville. — Aujourd'hui, mardi 11 mai, à 8 h. 30 précises, répétition générale. MM. les chanteurs sont rendus attentifs au fait que la répétition de ce soir aura lieu au local habituel, Café des Grand'places et non à *la salle de justice, comme on l'a annoncé* à la dernière répétition.

Orchestre de la ville. — Contrairement à l'avis donné, la répétition pour la fête d'Estavayer aura lieu dans la grande salle des Grand'places, à 8 h. ½.

Société technique fribourgeoise et section des ingénieurs et architectes. — Séance mercredi *12 mai, à 8 h. ½ du soir, à l'hôtel de la Tête-*Noire. Affaires administratives. Communication de M. Marmy, ing. : Phénomènes d'électricité atmosphérique et de surtensions et moyens de protection.

C. A. S. Section Moléson. — Séance le mercredi 12 mai, à 8 h. 30 du soir, au local, Hôtel Suisse. Discussion préparatoire de la course au Monte Zeda.

FRIBOURG

La nomination épiscopale

Samedi, à 11 h. et demie, Mgr Besson a reçu les félicitations et les vœux du bureau du Grand Conseil, dont M. Grand s'est fait l'interprète. Aujourd'hui mardi, il reçoit le Tribunal cantonal.

La Société des Nations

La conférence allemande contradictoire qui a eu lieu hier soir à la Grenette avait attiré un public extrêmement nombreux. M. le conseiller national Baumberger et M. le professeur Lombriser ont parlé pour l'adhésion ; M. le Dr Beck et M. le professeur Büchi contre. Tous les orateurs ont été tour à tour applaudis. Le tournoi a été courtois et brillant. L'esprit n'y a pas fait défaut.

* * *

Des conférences sur la Société des nations auront lieu dans les localités suivantes :

Farvagny : Jeudi, à 3 h., par M. Mauroux, préfet.

Praz (Vully) : Jeudi, à 3 h., à l'auberge de l'Ecu, par M. Liechti, conseiller national, et M. Robert Weck, juge cantonal.

Cormondes : Jeudi, à 3 h., par M. Ems, président.

Châtel-Saint-Denis : Jeudi, à 3 h., à la Maison des œuvres, par M. le conseiller d'Etat Perrier.

Charmey : Jeudi, à 8 h. du soir, Hôtel du Sapin, par M. Paul Morard.

La Roche : Jeudi, à 3 h., par M. Gaudard, préfet.

Vaulruz : Vendredi, à 8 h., à l'Hôtel-de-Ville, *par M. Paul Morard.*

Broc : Samedi, par M. Cailler, conseiller national.

Gruyères : Samedi, à 8 h., à l'Hôtel-de-Ville, par M. Paul Morard.

* * *

En vue de faciliter la fréquentation du scrutin pour la votation fédérale sur la Société des nations, le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance d'hier, d'autoriser chaque commune du canton qui en fera la demande à la *Préfecture à ouvrir son bureau électoral* dans l'après-midi de samedi, 15 mai, pendant deux heures consécutives.

Visite à Fribourg

La Société de Sainte-Cécile de la paroisse catholique de Berne fera, dimanche prochain, 16 mai, sa promenade annuelle, à Fribourg, et sera l'hôte du chœur mixte de Saint-Nicolas. Elle se fera entendre à la grand'messe de 10 h. *à notre collégiale*, où elle exécutera la messe de Griesbach, *In honorem Sti Willibordi*, avec *Salve Regina* de Rheinberger.

Composé d'une centaine de chanteurs, le *Cæcilienverein* bernois offrira à l'assistance une jouissance pieuse et artistique qui sera grandement appréciée, nous n'en doutons pas.

A cette occasion, Mgr Nünlist, curé de Berne, prendra la parole pour solliciter la charité des habitants de Fribourg en faveur de sa paroisse, et spécialement de la nouvelle église qu'il se voit obligé de construire à brève échéance, pour subvenir aux besoins spirituels des quartiers excentriques.

Il se propose, à cet effet, de faire, les jours suivants, quelques visites dans nos maisons, où il ne manquera certainement pas de recevoir l'accueil empressé qu'il mérite à tous égards.

Ancien étudiant à notre université, Mgr Nünlist se trouvera *chez nous en pays connu.*

Anniversaire d'un club

On nous communique :

Dimanche 23 mai, le Football Club Fribourg fêtera son 20me anniversaire. Un programme sportif et récréatif très intéressant est prévu pour cette occasion. Un match de football mettra aux prises les équipes premières de Fribourg et Saint-Gall. En outre, plusieurs sociétés de notre ville prêteront très aimablement leur concours à cette fête. Une lâcher de pigeons aura *lieu au parc des sports et donnera occasion à* un concours remarquable. Il y aura combat de boxe et des courses à pied. Le soir, kermesse dans la salle et les jardins au Casino Simplon.

Un journal du 20me anniversaire sera mis en vente. Le but de la journée est la liquidation de la dette sur les installations du Parc.

* * *

Le Football Club de Fribourg serait bien inspiré en choisissant un autre dimanche que la Pentecôte pour organiser sa fête sportive. La grandeur de cette solennité s'accommode mal de la coïncidence de matchs, kermesses et *autres divertissements semblables.*

En vue de la votation du 16 mai, tous les journaux ont publié des appels à la population pour qu'on n'organisât pas de fête ce jour-là. Ce qu'on juge inopportun pour une circonstance civique l'est à bien plus forte raison pour une grande fête religieuse comme la Pentecôte.

A la Coopérative « L'Espérance »

L'assemblée de la Coopérative de consommation *L'Espérance*, que nous avons annoncée, a été très fréquentée. Sept cents personnes y *ont pris part, et pas mal de coopérateurs*, n'ayant pu pénétrer à la Grenette, ont dû s'en retourner sans avoir émis leur vote. L'assemblée a été nettement favorable au conseil d'administration, et les socialistes de la Maison du peuple y ont été pour leurs frais de propagande.

Voici le résultat du scrutin sur les trois questions posées aux coopérateurs :

Acceptez-vous l'annulation de la décision allouant un subside de 1500 fr. à la Maison du Peuple ? 419 oui, 279 non.

Considérez-vous comme valable le vote des coopérateurs de la campagne, séquestrés chez eux par suite de la fièvre aphteuse ? 417 oui, 281 non.

Acceptez-vous la radiation, comme coopérateur, de M. Charles Meuwly ? 410 oui, 286 non.

Un orateur socialiste a déclaré qu'il demanderait l'annulation du scrutin, à quoi M. Maire, de La Chaux-de-Fonds, qui a présidé en toute impartialité la réunion, a répondu qu'il ne voyait guère le moyen de donner suite à cette requête.

Nous avons entendu dire que les coopérateurs de la Maison du Peuple se proposaient de quitter en bloc l'*Espérance*.

Des œufs à bon marché

Constatant, samedi dernier, une hausse excessive du prix des œufs, l'office de ravitaillement de la ville de Fribourg a immédiatement pris des mesures pour enrayer cette hausse. Dès demain, mercredi, la ville mettra en vente, sur les places ordinaires du marché, des œufs à raison de deux pour 45 centimes. Les consommateurs sauront gré à l'office de ravitaillement de sa prompte intervention.

Montée du bétail à l'alpage

En raison de l'épizootie de fièvre aphteuse qui a sévi dans le canton et les cantons voisins et dont l'extinction n'est pas encore complètement terminée, il y avait lieu de prendre pour l'alpage de 1920 des dispositions spéciales commandées par les circonstances. A cet effet, le Conseil d'Etat vient, en date du 10 mai, d'adopter un arrêté dont ci-après les principales dispositions, que nous recommandons aux intéressés d'observer scrupuleusement s'ils ne veulent pas aller au devant d'un nouveau désastre pour notre agriculture :

A teneur de cet arrêté, le bétail qui a été atteint de la fièvre aphteuse à partir du 15 février 1920 ne peut être alpé. Celui qui a été atteint avant cette date ne peut alper que sur les pâturages qui ont été désignés par les commissions d'alpage et à condition qu'il soit marqué conformément aux prescriptions de l'arrêté du 13 avril dernier. Ces pâturages sont mis à ban. Ils seront désignés aux intéressés par les préfectures.

Les préfectures organiseront une surveillance spéciale sur les territoires mis à ban. Elles s'assureront notamment que les alpages mis à ban *soient clôturés et que des affiches les désignent* comme tels.

Les territoires mis à ban sont délimités comme suit :

a) Dans le district de la Gruyère : La Sarine depuis le Pont d'Estavannens jusqu'au ruisseau de Neirivue ; de là suivant une ligne passant par les pâturages de l'Etang, les Caynettes, le Leity, La Dent de Combetta, Le Gros Perré, La Dent de l'Ecri, le Vanil Noir, Porcheresse, Dent de Folliéran, Dent de Brenlaire, Le Plan de Tissinivaz, Le Folliuz, Praz au Cerf, La Progenaz, Les Fossafets, de là Le Rio du Motélon jusqu'à son confluent avec la Jogne ; La Jogne jusqu'à Favaulaz, de Favaulaz au Laquier et au Mosso ; du Mosso par la Dent de Broc, les Combes du Milieu à la Sarine ; de là par le Pont-qui-branle au Pont d'Estavannens.

b) Dans le district de la Veveyse : les pâturages du Massif de la Corbettaz (près Châtel-Saint-Denis), les pâturages du Closon de l'Essert (entre Semsales et le Nermont), la Petite Cytharà et la Goille aux Cerfs.

La circulation dans les territoires à ban n'est autorisée qu'ensuite d'une autorisation délivrée par les préfectures.

Le bétail ayant été atteint de la fièvre aphteuse ne peut partir pour l'alpage qu'ensuite d'autorisations données *par le préfet.*

Les animaux qui ont été malades seront visités avant le départ pour l'alpage par le vétérinaire de cantonnement. Les pieds de ces animaux seront désinfectés et goudronnés.

Le transport des animaux qui ont été contaminés s'effectuera selon les indications des préfectures et par les chemins fixés par celles-ci.

Le bétail qui n'a pas été contaminé ne pourra être alpé s'il a été mélangé avec du bétail ayant été atteint de la fièvre aphteuse.

Le bétail sain, provenant des communes con*taminés depuis le 15 mars, sera visité la veille* de son départ pour l'alpage par le vétérinaire de cantonnement qui devra remettre au propriétaire duclit bétail une déclaration attestant que le bétail n'est pas atteint de fièvre aphteuse.

Il est permis de recevoir à l'alpage sur les montagnes du canton le bétail provenant d'autres cantons à la condition que dans ces cantons tout le bétail contaminé par la fièvre aphteuse ait été marqué et que le bétail à estiver ne provienne pas de localités qui ont été contaminées.

Ces animaux devront être accompagnés d'un certificat de santé délivré la veille de l'alpage au plus tard.

Les certificats de santé seront remis douze heures après l'arrivée du troupeau à l'inspecteur du bétail en même temps que les autres attestations prévues par le présent arrêté.

Les inspecteurs du bétail tiendront un contrôle exact sur des registres spéciaux du bétail conduit à l'alpage.

Le menu bétail doit être gardé dans les limites de chaque pâturage.

L'estivage des moutons n'est pas autorisé dans les pâturages qui se trouvent dans la zone à ban et à proximité de celle-ci. Un pâturage spécial qui devra être clôturé et gardé leur sera toutefois réservé dans la zone à ban du district de la Gruyère.

En vue de pourvoir à la désinfection de tout le bétail allant à l'alpage, les préfectures organiseront des postes de désinfection.

L'alpage du bétail provenant d'autres cantons n'est admis qu'en cas de réciprocité vis-à-vis du canton de Fribourg.

Dernière Heure

La conférence de Spa

Paris, 11 mai.

(Havas.) — La conférence des ambassadeurs a été saisie, lundi, d'une communication de M. Gœppert aux termes de laquelle l'Allemagne se réserve de faire à la conférence de Spa les propositions qu'elle était tenue de présenter avant le 11 mai, au sujet de l'indemnité de guerre, ajoutant qu'elle fournira toutes les explications qui pourront lui être demandées.

Bruxelles, 11 mai.

(Havas.) — Le ministre des affaires économiques, rentrant de Paris dans la soirée d'hier, a déclaré que la conférence de Spa serait vraisemblablement ajournée, ce qui aurait pour conséquence de reporter aux premiers jours de juillet la conférence financière internationale.

La révolution mexicaine

Austin, 11 mai.

(Havas.) — Selon des nouvelles parvenues par radiogramme, la ville de Tampico s'est rendue au général Obregon, le 9 mai.

Aucun désordre ne s'est produit dans les entreprises pétrolifères.

Le Home Rule pour l'Irlande

Londres, 11 mai.

(Havas.) — La Chambre, siégeant en comité, reprend le projet du Home Rule pour l'Irlande. La discussion porte sur un amendement présenté par M. Asquith. Celui-ci critique vivement le projet du gouvernement, qui consiste dans la création de deux parlements, l'un pour les comtés purement irlandais, l'autre pour l'Ulster. L'ancien ministre veut que l'on revienne au projet de 1914, qui prévoyait un seul et unique parlement, ainsi qu'un seul gouvernement exécutif, avec un délai de six ans à l'Ulster pour se rallier à cette forme de gouvernement.

M. Bonar Law répond à M. Asquith et s'étonne que celui-ci reprenne aujourd'hui le projet avec lequel il ne put obtenir, en 1914, une majorité.

L'amendement Asquith est finalement repoussé, par 255 voix contre 55.

La campagne présidentielle américaine

Washington, 11 mai.

(Havas.) — Le président Wilson a télégraphié au chef démocrate de l'Etat de l'Orégon, demandant que le parti démocrate inaugure la campagne présidentielle en se prononçant nettement pour le traité de Versailles et contre les réserves du Sénat.

Les grèves d'Italie

Milan, 11 mai.

Les tenanciers de restaurants qui avaient décidé un lock out, à cause de la grève de leurs employés, déclarent maintenant mettre fin au lock out et vouloir rouvrir les établissements, mais les sommeliers, dans une réunion, ont pro*clamé la grève à outrance.*

Le personnel des wagons-lits s'est joint à celui des restaurants, ce qui fait que hier, tous les trains arrivés à la gare de Milan avec des wagons-restaurants et des wagons-lits ont dû repartir sans ces voitures spéciales.

Les catholiques italiens

Milan, 11 mai.

On annonce que des notabilités catholiques sociales tiendront une réunion à Bergame pour régler la question de l'Office catholique du travail. Le comte della Torre, président de l'Union populaire, le député Gronchi, le nouveau secrétaire de la Confédération italienne des travailleurs, et le député *Miglioli* y participeront.

Les socialistes forcenés

Milan, 11 mai.

A Crescenzago, près de Milan, on a inauguré le local du cercle catholique, et un grand cortège des associations catholiques a été organisé.

Les socialistes ont essayé de troubler la réunion. Ils ont été repoussés, mais, pour se venger, ils ont attaqué, l'après-midi, un petit groupe de catholiques, dont deux ont été bles*sés par des coups de feu.*

L'exposition de Venise

Milan, 11 mai.

Les expositions artistiques de la Vénétie trentine ont été inaugurées. La section d'art religieux est remarquable, surtout à cause de ses sculptures en bois.

Banque russe à Belgrade

Milan, 11 mai.

On mande de Belgrade au *Secolo* :

Une banque russe au capital de 10 millions de deniers a été fondée à Belgrade. Un des principaux actionnaires de cette banque est Denikine, l'ancien chef du gouvernement.

La banque se propose d'organiser un service régulier de navigation entre Antivari, Scutari et *Durazzo, au moyen des quatorze navires* marchands russes qui se trouvent actuellement à Constantinople.

En outre, la banque fournira à l'agriculture yougo-slave des quantités énormes de machines agricoles qui étaient primitivement destinées au renouveau agricole de la Russie méridionale.

SUISSE

La votation du 16 mai

Genève, 11 mai.

Le Touring-Club organise un service d'automobiles pour conduire dans les lieux de vote les vieillards et les infirmes.

Grand Conseil

Session ordinaire de mai

Séance de mardi 11 mai

Présidence de M. Grand

Sont présents cinquante-cinq députés à l'ouverture de la séance de 8 heures un quart.

Une pétition des propriétaires de la rue de la Préfecture et de la rue de Morat, demandant le maintien des bureaux de la Préfecture de Fribourg là où ils se trouvent actuellement, est renvoyée à la commission spéciale chargée d'examiner cet objet. Le projet de décret concernant le transfert de la Préfecture de Fribourg et l'installation des musées, qui est aux tractanda de ce jour, est ajourné.

M. le docteur *Ducotterd* développe sa motion visant l'allégement des programmes de l'école primaire, la réduction de la période de scolarité, l'organisation des leçons en plein air, l'institution du médecin scolaire et le développement de l'enseignement de la gymnastique.

M. Kœlin, signataire de la motion, appuie les vœux de M. Ducotterd, en préconisant la création d'un inspectorat de la gymnastique. M. *Boschung* est d'accord pour l'allégement du programme scolaire ; *mais il estime que la* gymnastique est suffisamment en honneur à la campagne.

MM. *Antoine Morard* et *Romain Chatton*, conseiller d'Etat, défendent la motion.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique, répond point par point au motionnaire et constate que le gouvernement a été au devant des souhaits de M. Ducotterd ; il est vrai que les prescriptions de l'autorité ne sont pas toujours appliquées. Le gouvernement accepte la motion pour étude.

M. *Marchon* développe l'interpellation qu'il a déposée avec un certain nombre de collègues, pour demander au gouvernement une interprétation claire de l'article de la nouvelle loi fiscale concernant la défalcation des dettes.

M. *Chatton*, directeur des Finances, donne l'interprétation sollicitée et l'interpellateur se déclare satisfait.

M. *Aloys Vonderweid* rapporte sur la loi d'impôt pour 1920, projet destiné à régler la transition entre l'ancien et le nouveau système fiscal.

M. *Chatton*, directeur des Finances, fonctionne comme commissaire du gouvernement.

Lire le compte rendu des séances précédentes en 4me page.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 11 mai

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	36 42	37 42
Londres (livre st.)	21 67	22 07
Allemagne (marc)	11 07	12 07
Italie (lire)	87 77	88 77
Autriche (couronne)	2 80	2 99
Prague (couronne)	9 70	10 10
New-York (dollar)	5 57	5 77
Bruxelles	38 40	39 40
Madrid (peseta)	95 20	96 20
Amsterdam (florin)	208 25	209 25
Pétrograd (rouble)	5 50	6 50

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 11 mai

BAROMÈTRE

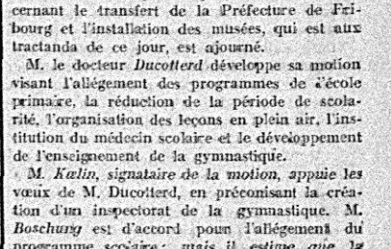

THERMOMÈTRE C.

Mai	5	6	7	8	9	10	11	Mai
7 h. m.	4	11	9	9	9	9	8	7 h. m.
11 h. m.	9	8	17	18	17	16	17	11 h. m.
7 h. s.	7	12	16	15	15	17		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 11 mai, midi.

Quelques nuages ; chaud vers midi ; vent faible ; tendance aux orages.

Contre
Refroidissements
Influenza
Affections des Poumons
employez le
SIROP PIVIGA
„ ZYMA “
Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée.
Recommandé par les médecins
Se trouve dans toutes les pharmacies

Fumez les cigares FROSSARD

FRIBOURG

Grand Conseil

Session ordinaire de mai

Suite de la séance de vendredi 7 mai

La revision constitutionnelle

Rapporteur : M. *Robert Week.*

Commissaire du gouvernement : M. *Perrier.*

M. le *Rapporteur* examine tout d'abord la question de la validation de la votation du 18 avril dernier. Il donne lecture du détail du scrutin et constate que toutes les modifications proposées au peuple ont été admises à une très forte majorité. Les formalités prescrites ont été observées et aucune réclamation n'a été adressée au gouvernement. La commission propose dès lors la validation de la votation du 18 avril. Personne ne demandant la parole, la votation est validée.

M. Week aborde ensuite le projet de décret d'exécution du verdict populaire. Il s'agit de donner aux principes posés par le peuple la forme et la place qui leur convient dans la constitution. Le Grand Conseil ne peut rester en deçà ni aller au delà de ce qu'a décidé le *souverain. Il avait dressé dans une première* étude le plan de la revision ; le peuple a approuvé ce plan et charge l'autorité législative de l'exécuter. Une fois terminé, ce travail sera soumis à nouveau à la sanction populaire. Suivant le règlement du Grand Conseil, les articles à reviser doivent être discutés en deux délibérations, à un intervalle de six mois. Le gouvernement a donc élaboré un projet, se bornant à y mettre les modifications absolument nécessaires. La constitution, en effet, ne doit contenir que les principes généraux sur lesquels repose tout l'édifice législatif, laissant à la loi ce qui est accessoire. Le Conseil d'Etat a donné la garantie formelle que les articles revisés seront appliqués pour les élections générales de 1921. Dès lors, M. le Rapporteur prévoit le plan suivant pour la revision : session de mai 1920, première délibération sur le projet de décret ; session de novembre prochain, seconde délibération ; un mois plus tard, votation populaire, suivie de l'approbation des Chambres fédérales ; session de février 1921, élaboration par le Grand Conseil des lois d'application, notamment de celle introduisant la représentation proportionnelle pour le renouvellement du Grand Conseil.

M. *Perrier*, commissaire du gouvernement, rappelle que lorsque fut lancée au Grand Conseil l'initiative revisionniste, le gouvernement avait voulu laisser toute liberté au corps législatif et s'était abstenu de toute proposition. Aujourd'hui que le peuple s'est si nettement prononcé et qu'il a répondu affirmativement à toutes les questions qui lui étaient posées, le Conseil d'Etat n'a plus aucun motif de se récuser et de renoncer à son droit constitutionnel de proposer des lois à l'assemblée législative. M. le Rapporteur ayant examiné en détail le projet du gouvernement, M. Perrier ne fait que confirmer l'assurance déjà donnée, concernant l'application des nouveaux articles pour l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, en 1921.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, on passe à la discussion des articles. L'article 28 énumère les cas où les assemblées des citoyens sont appelées à voter. Il ne subit qu'une modification de forme. Les trois articles suivants sont nouveaux. En voici le texte :

Article 28bis. — Toute loi ou décret de portée générale voté par le Grand Conseil et n'ayant pas le caractère d'urgence doit être soumis au peuple si la demande en est faite par 6.000 citoyens.

Article 28ter. — 6000 citoyens ont le droit de demander l'élaboration, l'abrogation ou la modification d'une loi.

Article 28quater. — La loi règle la forme et les délais dans lesquels s'exercent le droit d'initiative et le referendum.

Les deux premiers articles, expose M. *le Rapporteur*, ne sont que la réponse aux questions posées au peuple, le 18 avril dernier. L'article 28 *quater* est le corollaire des deux précédents. La loi fixera la manière dont l'initiative peut être exercée, en prévoyant des garanties suffisantes, mais non des entraves pour le libre exercice de ce droit.

Adopté sans discussion.

Article 29. — Les assemblées électorales procèdent : 1° A l'élection des députés au Grand Conseil ; 2° à celles des députés au Conseil national ; 3° à celle des conseillers d'Etat ; 4° à celle des jurés fédéraux ; 5° à celle des jurés cantonaux.

Ces diverses élections se font en conformité des lois y relatives.

Le scrutin est secret.

M. le *Rapporteur*. Cet article traite de la compétence des assemblées électorales. Elles en ont une nouvelle : l'élection des conseillers d'Etat.

M. *Grand* se demande s'il n'y aurait pas lieu de statuer à cet article que l'élection des conseillers d'Etat se fait selon le mode majoritaire, le Grand Conseil s'étant prononcé dans ce sens.

M. le *Rapporteur* explique que la commission n'a pas cru nécessaire de prévoir cette adjonction, le système majoritaire étant la règle.

M. le *Commissaire du gouvernement* serait d'avis de retenir la proposition de M. Grand, pour couper court à toute équivoque, mais de la reprendre à l'article 49. M. *Grand* se rallie à cette manière de voir.

M. *Duprat* croit que le peuple n'a pas voulu fixer le mode d'élection dans la constitution. Il propose de régler cette question dans la loi. Ce point de vue est défendu par MM. *Glasson, Hans Gutknecht, Emile Gross*, et combattu par MM. *Perrier*, commissaire du gouvernement, *Grand* et *Bovet*, ainsi que par M. *Week*, rapporteur, lequel propose de trancher la question par un vote. Par 48 voix contre 17, le Grand Conseil décide que l'élection du Conseil d'Etat suivant le mode majoritaire sera inscrite dans la constitution. L'adjonction sera faite à l'article 49.

Article 36. — Le pouvoir législatif appartient à un Grand Conseil composé des députés élus par les assemblées électorales, selon le système de la représentation proportionnelle.

La commission, expose M. le *Rapporteur*, a jugé qu'il suffisait d'ajouter au texte ancien, que l'élection du Grand Conseil se ferait « selon le système de la représentation proportionnelle ». Les détails sur l'application de la R. P. sont, cela va de soi, réservés pour la loi. M. le *Commissaire* du gouvernement entrevoit certaines difficultés pour cette application ; le gouvernement s'efforcera de se rapprocher du meilleur système. Adopté.

Les articles 38 et 40, devenus inutiles, sont supprimés.

Article 42. — Le Grand Conseil se réunit de plein droit le 1er mardi de février, le 1er mardi de mai et le 2me mardi de novembre.

M. le *Rapporteur* dit que le peuple a répondu affirmativement à la question de savoir si le Grand Conseil doit avoir trois sessions au lieu de deux. Aux deux sessions ordinaires actuelles de mai et de novembre s'ajoute celle de février. M. le *Commissaire du gouvernement* relève que la date de la première session de l'année a été fixée en février parce que c'est l'époque la plus favorable pour les agriculteurs. Adopté.

L'article 45 fixe les compétences du Grand Conseil. Il statue notamment que le Grand Conseil décrète les lois. Et il ajoute que l'initiative de ces lois appartient, non seulement comme jusqu'ici, au gouvernement et au Grand Conseil, mais encore au peuple, dans la forme prévue aux articles 28*ter* et *quater*. L'article est voté après un échange d'explications entre MM. *Week*, rapporteur, *Ducrest* et *Perrier*, commissaire du gouvernement.

L'article 49, prévoyant l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, soulève un débat de quelque envergure. M. le *Rapporteur* note que l'élection du gouvernement doit évidemment intervenir sur la base d'un arrondissement unique. Il ajoute que c'est ici le lieu de prévoir l'adjonction proposée par M. Grand, concernant le mode de nomination des conseillers d'Etat. M. *Antoine Morard* suggère une modification dans la rédaction de la proposition de M. *Grand*. Ce dernier proposait de dire : « Le gouvernement est élu à la majorité absolue des suffrages. » M. *Morard* préférerait la formule : « Le gouvernement est élu suivant le système majoritaire. » M. le *Commissaire du gouvernement* et M. *Grand* acceptent d'introduire ce changement pour le 2me débat. M. *Emile Gross* reprend les arguments invoqués par la minorité à l'article 29 et propose de ne pas indiquer dans la constitution le système d'élection du gouvernement. Prennent la parole : MM. *Perrier*, commissaire du gouvernement, *Joseph Pasquier, Charles Chassot, Week*, rapporteur, après quoi, on passe au vote. La proposition Gross est repoussée à une évidente majorité contre 11 voix. L'article 49 reçoit ainsi la teneur suivante :

Article 49. — Le pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé directement par l'assemblée électorale formée de l'ensemble des électeurs du canton.

La nomination du Conseil d'Etat a lieu suivant le système majoritaire.

Article 50. — Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans.

Le renouvellement intégral du Conseil d'Etat a lieu en même temps que le renouvellement du Grand Conseil.

S'il y a des vacances accidentelles dans l'intervalle, il y est repourvu immédiatement ; mais la nomination n'a lieu que pour le temps qu'avait à achever le membre remplacé.

Les fonctions de conseiller d'Etat sont incompatibles avec le mandat de député au Grand Conseil. Les membres du Conseil d'Etat prennent part aux discussions du Grand Conseil avec voix consultative.

Trois conseillers d'Etat au plus peuvent faire partie en même temps des Chambres fédérales.

Jusqu'ici, fait observer M. le *Rapporteur*, le Conseil d'Etat étant élu par le Grand Conseil, il fallait attendre, pour nommer le gouvernement, le renouvellement intégral de l'autorité législative. Désormais, les deux élections seront faites par le peuple et pourront avoir lieu en même temps. M. le *Commissaire du gouvernement* déclare que, si le peuple a voulu une extension de ses droits, il ne tient cependant pas à être appelé trop souvent aux urnes. Les deux derniers alinéas de l'article 50 reproduisent les textes soumis à la votation, le 18 avril. Adopté.

Les autres articles modifiés concernent l'organisation judiciaire. Jusqu'ici, expose M. le *Rapporteur*, l'administration de la justice était exercée par les tribunaux reconnus par la constitution et organisés par elle. Ainsi, la plus légère modification en matière judiciaire entraînait une revision constitutionnelle. Désormais, dit l'article 59, l'administration de la justice sera exercée par les tribunaux reconnus par la constitution et *par la loi*. Adopté.

Pour les mêmes motifs, les articles 63 et 65 à 75 de la constitution actuelle sont supprimés et remplacés par la disposition suivante :

Article 63bis. — Tout ce qui concerne l'organisation des tribunaux, leur nombre, leurs compétences, est réglé par une loi spéciale.

Au sujet de cette loi spéciale, M. *Perrier*, directeur de la justice, confirme qu'il espère pouvoir achever le projet de réorganisation judiciaire pour la session de novembre prochain.

La discussion des articles à reviser étant achevée, le Grand Conseil débat encore la question de la seconde votation populaire. M. *Week*, rapporteur, rappelle que l'article 82 de la Constitution prévoit cette votation au moins un mois après la seconde délibération du Grand Conseil. Cette seconde délibération devant avoir lieu en novembre, la date de la votation pourra être fixée dans la prochaine session. M. *Perrier*, commissaire du gouvernement partage cette manière de voir.

Reste à liquider la question de savoir s'il n'y a pas lieu de procéder à deux ou même trois lectures du projet de décret dans chaque délibération. M. *Grand* n'est pas de cet avis ; l'article 74 du règlement du Grand Conseil doit faire règle. MM. *Perrier*, commissaire du gouvernement, *Bartsch* et *Wolhauser* soutiennent que le législateur a voulu deux délibérations, de deux ou trois lectures chacune. M. *Duprat* appuie M. Grand, tandis que M. le *Rapporteur* se rallie plus volontiers à la proposition d'une deuxième lecture dans chaque délibération. Au vote, cette proposition est acceptée par 47 voix contre 6. Il y aura donc, *au cours de cette session, un deuxième débat* sur le décret de la revision constitutionnelle.

La séance est levée à midi et demi.

Séance de samedi 8 mai

Présidence de M. Grand

Un corps d'agents de sûreté

M. *Aloys Vonderweid* présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi instituant un corps d'agents de sûreté. L'utilité d'un service de sûreté ne fait plus de doute. En 1908 déjà, on estimait qu'il y avait lieu de l'introduire, et des gendarmes furent désignés à cet effet. L'expérience ne fut pas très concluante et l'on se contenta de laisser deux agents à la disposition de la Direction de police pour les recherches ou missions spéciales. Si modeste soit-elle, cette police spéciale a rendu de signalés services, et les circonstances conseillent de la développer, en créant un corps autonome, indépendant de la gendarmerie, et placé sous les ordres d'un chef responsable. M. le Rapporteur tient à reconnaître que notre gendarmerie fait tout son devoir ; mais il ajoute qu'on doit exiger d'un agent de sûreté des connaissances et des aptitudes qu'il n'est pas possible de demander d'un gendarme. Il ne s'agit pas d'une inutile bureaucratie. Le souci de la sécurité de l'Etat commande cette dépense, qu'on peut évaluer à une trentaine de mille francs, pour six et huit agents et leur chef. D'ailleurs, deux agents fonctionnent déjà, et la création du corps de sûreté permettra une diminution équivalente de l'effectif des gendarmes.

M. *Bernard Week*, directeur de la Police, tient à confirmer les déclarations du Rapporteur. Il rend hommage au corps de gendarmerie, dont les qualités morales et l'esprit de fidélité au devoir méritent tous les éloges. Si le gouvernement a songé à la création d'un service de sûreté, c'est parce que la nécessité se fait sentir d'avoir, à côté des gendarmes chargés de la police générale, des agents spécialistes, qui seront les auxiliaires du juge d'instruction et qui auront notamment la surveillance des étrangers de passage. Leur rôle essentiel sera de rechercher les indices et les preuves des crimes et d'en découvrir les auteurs ; ils seront sous les ordres des préfets, du ministère public, des fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Comme tels, ils ne seront pas attachés à un poste déterminé, mais jouiront d'une certaine liberté. Ils n'auront pas d'uniforme : leur mission en sera facilitée. M. le Commissaire du gouvernement s'étend sur les qualités professionnelles exigées des agents de sûreté et relève les expériences faites ailleurs dans ce domaine. Il rend hommage aux deux agents qui constituaient jusqu'ici la Sûreté chez nous et résume l'économie du projet présenté. Le commandant et les cadres de la gendarmerie ont exprimé leurs préférences de voir le corps de sûreté astreint à un règlement particulier. Au point de vue budgétaire, la dépense ne sera pas considérable, la réserve du corps de gendarmerie pouvant être réduite ; l'effectif des gendarmes sera ramené de 130 à 125 ou 126 hommes, lorsque la nouvelle caisse de retraite permettra à quelques agents de se retirer. Pour le moment, le corps de sûreté se composerait de six agents et de leur chef. Convaincu que cette organisation suffira pour les besoins actuels et qu'elle rendra tous les services qu'on attend d'elle pour une meilleure répression des délits et une surveillance plus efficace des éléments suspects, M. Week recommande l'entrée en matière.

M. *Charles Chassot*, soucieux de ne pas favoriser le fonctionnarisme et de ne pas charger davantage les finances de l'Etat, allait s'opposer à l'entrée en matière ; mais les assurances données par le représentant du gouvernement font taire ses scrupules.

M. *Kaelin*, en qualité de juge d'instruction, dit les services que la Sûreté a rendus à la justice et félicite le gouvernement de son projet, qui cadre avec les nécessités présentes.

M. le *Rapporteur* et M. le *Commissaire du gouvernement* déclarent que la dépense supplémentaire pourra être de 15.000 à 20.000 fr. par an, pour commencer ; mais que ce poste est susceptible d'être réduit, avec la diminution du nombre des gendarmes.

On passe à la discussion des articles. Les articles 1 à 6 traitent de l'organisation du nouveau corps. A l'article 3, M. *Emile Gross* voudrait mentionner dans la loi que le nombre des agents sera au maximum de huit et que l'effectif de la gendarmerie sera réduit dans la proportion au nombre des nouveaux agents de sûreté. M. *Ducrest* s'étonne que ces agents sans uniforme puissent être promus appointés caporaux ou sergents.

M. *Charles Chassot* croit qu'il suffirait d'inscrire au procès-verbal la proposition de M. Gross. M. Chassot estime, par ailleurs, qu'il y a à Fribourg surabondance de gendarmes. M. le *Commissaire du gouvernement* et M. le *Rapporteur* combattent l'idée de M. Gross, parce que trop rigide en ce qui concerne l'effectif des agents de sûreté et parce que la gendarmerie à sa loi propre. Les articles sont adoptés sans changements.

Les articles 7 à 11, réglant la question des engagements et des promotions, ne subissent pas non plus de modification notable. A l'article 8, M. *Marchon* insiste sur les qualités morales que doivent posséder les agents.

L'article 12 fixe les attributions du corps de sûreté. M. *Duprat* proposant de dire que les agents ne peuvent accepter des missions ou des enquêtes de particuliers, M. le *Commissaire du gouvernement* répond que le règlement de service prévoira le cas. Adopté.

L'article 14 définit le rôle du chef de sûreté, qui instruit les agents, les dirige et contrôle leur activité. Les deux articles suivants règlent la question de discipline. Les articles 17 à 21 fixent le traitement, les primes et pensions des agents. Le chef de la sûreté aura le traitement de la 4me classe des fonctionnaires de l'Etat ; les agents recevront pendant les quatre premières années 9 fr. 50 par jour, après quatre ans 10 fr. 50, après huit 11 fr., après douze 11 fr. 50, après seize 12 fr. Les grades reçoivent, en sus de la solde, 75 centimes pour l'appointé, 1 fr. pour le caporal, 1 fr. 50 pour le sergent. Les agents sont en outre défrayés lorsqu'ils se déplacent ; ils peuvent recevoir des primes et ils participent à la caisse de retraite de la gendarmerie.

M. *Zimmermann* propose d'élever de 50 centimes la solde ordinaire des agents. M. le *Rapporteur* et M. le *Commissaire du gouvernement* se rallient volontiers à cette proposition ; mais MM. *Ducrest* et *Piller* demandent le maintien de l'échelle du projet. Cette proposition l'emporte, au vote, par 31 voix contre 16.

Les dispositions finales du projet ne donnent lieu à aucun débat et la loi est acceptée en première lecture. *(A suivre.)*

Hôtel à vendre

On offre à vendre, pour raison d'âge et de santé, l'hôtel de la *Couronne, à Avenches*, bien connu et bien achalandé. (Chiffre d'affaires établi). Restaurant et café renommés. Grande salle pour sociétés et bals. 10 chambres confortables pour voyageurs. Excellentes cuisine et caves. Eeau, électricité et téléphone. Magasins locatifs. Ecuries et granges. 4271

S'adresser au notaire **Mouney, à Avenches.**

Enchères à ferme

Théophile Rossier, à Montagny-les-Monts, met en soumission la location, pour 6 ans, de son domaine de Bois Girard, rière Montagny, de la contenance de 28 poses en un seul mas.

Le domaine est en excellent état de production, bien situé avec bâtiments spacieux, lumière électrique, eau abondante, vaste creux à purin avec déversoir.

Pour voir le domaine et prendre connaissance des conditions, s'adresser au propriétaire, Théophile Rossier.

Les soumissions devront être adressées jusqu'au 29 mai au soussigné.

Théophile Rossier,
Montagny-les-Monts.

A. AUDERSET

avocat

Place Notre-Dame, à Fribourg

informe son honorable clientèle et le public qu'il a remis les affaires contentieuses de son étude à son confrère, **M. le Dr A. Villars,** avocat, rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg.

Fribourg, le 9 avril 1920.

A. Auderset, *avocat.*

Dr A. VILLARS

avocat

Rue du Pont-Suspendu, 79, à Fribourg

a l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris l'étude de son collègue, Me A. Auderset, avocat, à Fribourg.

L'étude de Me Villars se trouve, comme par le passé, à la rue du Pont-Suspendu, en face de la Chancellerie de l'Etat.

Fribourg, le 9 avril 1920. 3425-528

Dr A. Villars, *avocat.*

Vente de chevaux de trait

aux enchères publiques

L'Office des faillites de la Glâne vendra, le **mardi, 18 mai prochain, à 3 heures après midi, sur la place de la Gare de Romont,** aux enchères publiques et au comptant, 5 superbes et gros chevaux de trait, provenant de la masse en faillite Max Dumas & Cie, industrie et commerce de bois, à Romont.

Romont, le 7 mai 1920. 4480

Office des faillites de la Glâne :
G. BONJOUR, préposé.

Enchères d'immeubles

Les hoirs de Jacques SIFFERT exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, le bâtiment d'habitation avec le pré qu'ils possèdent au village de Neyruz. Les enchères auront lieu **jeudi, 20 mai courant, à 1 heure de l'après-midi, dans une salle particulière de l'auberge de Neyruz.**

Fribourg, le 7 mai 1920. 4489

Par commission : **J. Emery, not.**

A EPENDES

Grand match aux quilles

ORGANISÉ PAR LA

Société de chant

les 13, 16, 23 mai et 6 juin 1920

Invitation à tous les bons amis! **Le Comité.**

Etienne PATRU

Importations - Exportations
Représentations - Commissions

Place de l'Hôtel de Ville

144

Se recommande spécialement à l'honorable public de Fribourg pour l'importation de vins de France. Représentant de la maison J. Balcou, à Narbonne, vins du Midi et Bordeaux. 4322

Enchères publiques

Le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à **Villaz-Saint-Pierre, le samedi, 15 mai courant :**

1. 4 chevaux de trait, 8 jeunes vaches portantes, 3 taures portantes, 3 génisses, 5 veaux. Bétail de montagne et de bonne ascendance.

2. 1 char à pont, essieux patent, force 5000 kg. ; 1 char à pont, force 4000 kg. ; 1 char à purin, en bon état, contenance 700 litres ; 1 faucheuse, 1 faneuse, colliers de chevaux et de vaches.

3. Les fleuries en foin, regain, graines d'automne, d'environ 20 poses de bon terrain.

Payement au comptant pour le bétail, terme pour les fleuries.

Les enchères commenceront par les fleuries, à midi précis. 4325-688

L'exposant : **Henri SALLIN.**

Domaine à vendre

A vendre un domaine bien cultivé et en plein rapport, situé à **Cournillens, district du Lac,** de la contenance en terres arables de 47 *hectares, 83 ares, 70 mètres (132 poses 352* perches, 20 pieds), et en forêts de très belle venue, en partie exploitable, de 5 hectares, 2 ares, 97 mètres (14 poses environ).

L'habitation et les bâtiments d'exploitation sont spacieux, commodes et en très bon état, munis d'une fontaine abondante et intarissable avec eau à la cuisine. Les granges sont desservies par un pont de décharge s'étendant dans toute la longueur du bâtiment. Le domaine est pourvu d'un grand nombre de noyers, de chênes et d'arbres fruitiers.

L'entrée en jouissance est fixée au 22 février 1921. 4277-659

Adresser les offres sous pli fermé avant le **30 juin 1920, à M. Charles Week, Grand'rue, 17, Fribourg,** où il est le samedi, dans la matinée, à la disposition de ceux qui désireraient avoir d'autres renseignements.

Pour visiter le domaine s'adresser à **Mme veuve Aeby, fermière à Cournillens, et les forêts à M. François Chenaux, forestier-chef, à La Corbaz,** moyennant avis préalable.

A VENDRE

La propriété de Jolival, route Neuve, à Fribourg, comprenant plusieurs appartements, avec eau de source, lumière électrique, buanderie, écurie, grands jardins, pré, cour, etc., le tout bien exposé.

Prix et conditions avantageux. 4175

Pour voir les immeubles et traiter, s'adresser **à M. Félix Spielmann, Planche supérieure, 225.**

ON DEMANDE une

CUISINIÈRE

pour Hôtel-Pension. Bons gages. 4528

S'adresser à *Publicitas S. A., Bulle,* sous P 1522 B.

ÉGARÉ

un chien basset, couleur grize. 4526

Aviser *Moritz Vonlanthen, aubergiste,* **St-Antoni.**

Delyce, 4, rue Georges-Berger, Paris XVIIme **demande** ménage, valet, cuisinière. Parfaites références exigées. Indiquer prétentions. 4511

A l'occasion

de la

Fête de l'Ascension

on vendra du beau veau, depuis 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la livre. 4529

Boucherie CANTIN, Grand'rue, 8.

A VENDRE

à Bulle,

un bâtiment

très bien situé, pour commerce ou industrie. 4527

S'adr. à *Publicitas S. A., Bulle,* sous P 1518 B.

†

Le Comte et la Comtesse de Lenzbourg,
Monsieur et Madame Félix du Bourg ;
Le Comte Emmanuel de Lenzbourg, Mesdemoiselles Alix et Simone de Lenzbourg ;
Monsieur Jacques du Bourg, Mesdemoiselles Elisabeth et Yvonne du Bourg ;
ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Berthe FIORENZA de BROSSIN de MÉRÉ
Marquise de PLEURRE

leur mère, belle-mère et grand'mère, pieusement décédée le 6 mai, à l'âge de 75 ans, munie des derniers sacrements, en son domicile, à Paris, 17, avenue de Breteuil.

L'enterrement a eu lieu à Pleurre (Marne).

†

Monsieur et Madame Alphonse Christinaz ;
Mademoiselle Lucy Christinaz ;
Monsieur Henry Christinaz ;
Monsieur et Madame Charles Hartmann et leurs filles ;
Monsieur et Madame Ludovic Hartmann et leur fils ;
Les familles parentes et alliées
ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame veuve Antoine HARTMANN
née Gabrielle Christinaz

leur chère fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine et parente, survenu le 9 mai, 1920, à l'âge de 32 ans, munie de tous les sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement a eu lieu en l'église du Collège Saint-Michel, le mardi, 11 mai, à 8 h. ¼.

Départ du domicile mortuaire : Collège, 7.

†

Mesdemoiselles Maria et Cécile Meyer ;
Mademoiselle C. Diesbach ; les familles Meyer, Diesbach, Hayoz, Rouiller, Bertschy, ainsi que les familles alliées ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Adolphe MEYER
Maréchal

leur très cher et regretté frère, neveu et cousin, décédé à l'âge de 39 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu le jeudi, 13 courant, à 2 h., et la messe de *Requiem* le lendemain, vendredi, à 8 h. ½, à l'église du Collège.

Domicile mortuaire : rue de Romont, 16.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Les familles Reynold, à Fribourg, Vevey, Lausanne et Genève, ont la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Joséphine REYNOLD
née Burger

leur chère épouse, mère, grand'mère, arrière-grand'mère, *sœur, belle-sœur, tante, décédée* à l'âge de 82 ans, après une longue et pénible maladie, supportée chrétiennement, munie des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu mercredi, 12 mai, à 7 h., à l'Hôpital des Bourgeois.

A VENDRE

le Sanatorium St-Joseph du Guintzet, près Fribourg,

grande et belle villa

avec sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages et grand *galetas, comprenant 8 grandes salles et 13 chambres,* installation de bain, chauffage central, buanderie etc.

Petit Parc et pré d'environ 2 hectares.

S'adresser à **Mme Fradet,** *Supérieure du Sanatorium.* P 4381 F 4456

A VENDRE

au centre du *village de Donatyre,* sur les routes de Fribourg et Morat, un grand bâtiment, de solide construction, comprenant plusieurs belles chambres et cuisine, avec rez-de-chaussée, convenant pour magasin, atelier ou dépôt. Eau et électricité ; jardin et dépendances, grange, écurie, et champ de 18 ares. Conviendrait à négociant ou industriel. 4270

S'adresser au notaire **Monney, à Avenches.**

A vendre à Paris

une importante maison d'édition (littérature, philosophie, sociologie, occultisme). Grand fonds d'ouvrages en nombre et huit mille ouvrages rares, huit mille adresses, cinq mille comptes courants. 4384

Pour renseignements, s'adresser à **la Librairie de l'Art Indépendant, 81, rue Dareau, Paris, XIVme.**

ON DEMANDE

une bonne repasseuse

2 jours par semaine.

S'adresser sous chiffres P 4417 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 4497

Ménage de 4 personnes

demande place

le mari comme maître-domestique et la femme comme ménagère.

S'adresser sous chiffres P 4420 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 4500

On demande

immédiatement un ouvrier maréchal, force motrice. 4438-690

S'adresser chez **Flury, maréchal, à Romont.**

Donnez vos chaussures à réparer à

M. WIDER
cordonnier
Grand'rue, 61

Service prompt et très soigné.

Prix modéré. Spécialité de pièces invisibles.

A vendre

10 porcs de 9 semaines, chez **François Guisolan, Prez-vers-Noréaz**

On demande à emprunter

8000 francs

sur bonne hypothèque.

S'adresser sous chiffres P 4467 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

A vendre

quelques cent kilos de bonnes pommes de terre *blanches* et rouges, pour la table ou pour planter, pour le prix de 15 fr. les 100 kilos, prendre à domicile. 4513

J.-J. Schöpfer, à **Prez-vers-Noréaz.**

ON DEMANDE

coffre-fort

d'occasion, grandeur moyenne, hauteur du vide intérieur 66 à 70 cm.

S'adresser sous chiffres P 4405 F à **Publicitas S. A. Fribourg.** 4477

A LOUER

immédiatem. à Fribourg, domaine de 12 poses environ, habitation, grange, écurie, jardin, etc. Les fleuries pourraient être éventuellement enlevées ou retirées dans la grange.

S'adr. à l'Agence immobil. & Commerc **fribourgeoise, A. Frossard, r. des Epouses, 138, Fribourg.** Téléphone 2.60

A VENDRE
2 brebis noires

avec leurs agneaux, chez **Henri Roubaty, à Villars-sur-Glâne.**

A vendre

le foin de 20 à 25 poses, sises à Bois-murat, près Matran. Ce foin sera livré sur pré, prêt à l'engrangement.

Faire les offres, jusqu'au 15 mai, à Ryser-Thalmann, 2, rue de Romont, à Fribourg. 4295-665

Immeubles
A VENDRE

A vendre, à Fribourg, immeubles comprenant maison d'habitation de 4 logements, grange et écurie avec remise, grand jardin, petit pré, dépendances, *etc., eau particulière.* 4396-685

Adresser les offres sous chiffres P 4326 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Vélo volé

avant midi, rue de Lausanne, marque Condor, lanterne électrique Ravios, siège recouvert de pluche brune, N° 81968.

Aviser sous **Case postale 21118,** sous P 4474 F **Fribourg.** 4522

Première maison suisse, fondée en 1877. Spécialité de Malaga d'origine et de vins fins du Midi, **demande**

représentant
à la commission

pr Fribourg, Morat-Avenches Estavayer et pour Bulle, Moudon, Châtel St-Denis, Pays d'en Haut.

Adres. offres s. chiffres *P 23 IAF à Publicitas S. A.* **Bienne.** 4487

JEUNE HOMME

travaillant dans une banque, demande chambre et pension dans une bonne famille.

S'adresser sous chiffres P 4433 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 4507

COUTURIÈRE

demande de bonnes

ouvrières

S'adresser sous P 4408 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 4490

ON DEMANDE

une robuste

FILLE

S'adresser à l'*Hôtel du St-Georges,* à **Romont.**

Bon domestique

sachant bien traire **est demandé.** Entrée tout de suite, fort gage.

S'adr. à **Louis Cretegny, Vaux-sur-Morges** (Vaud). 4350

ON DEMANDE

à Fribourg pour le service permanent d'une Œuvre cantonale

Dame ou demoiselle

catholique, instruite, possédant à fond les deux *langues, pouvant* suivre les affaires, faire la correspondance, rédiger de petits rapports, etc.

Indiquer références et prétentions *désirées.*

Adresser les offres sous chiffres P 4435 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Courtepointière

1re ouvrière d'une importante maison de la Suisse romande, désire engage*ment, connaît la vente.*

Offres sous P 4422 F à Publicit. S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

1 bon charretier

pour transport de bois et travaux de campagne, ainsi qu'un domestique de campagne, et une jeune fille pour aider au ménage.

S'adresser à **Hilaire Savoy,** *scierie,* **Francey, Attalens.** 4411

ON DEMANDE

tout de suite; dans une Banque de Fribourg, un

jeune employé

au courant des affaires.

S'adresser sous P 4071 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 4203

Jeune institutrice

diplômée, suisse allem., demande engagement dans famille catholique comme gouvernante, (conn. parf. de la machine à écrire, s'engag. éventuel. comme aide de bureau). Adresser offres sous B 10676 A L, à Publicitas S. A., Lucerne.

A VENDRE OU A LOUER

à Marly-le-Grand, par *soumission, une maison de* 5 chambres et cuisines, *cave, grange, écurie, eau* intarissable avec environ une pose de bonne terre et arbres fruitiers.

Adres. les offres d'achat ou de location au Bureau d'affaires **A. Spielmann,** à **Fribourg,** jusqu'au **25 mai courant.** 4492

Par commission.

A VENDRE

3 porc de 4 mois et une jeune laie portante de 10 semaines, blanche, 1re nichée, chez *Amédée Glannaz, au Petit Faroagny.*

A vendre

un fort bœuf de 2 ½ ans, franc de collier, hauteur du garot 1 m. 60 et une génisse de 2 ans portante pour le mois de novembre sachant bien travailler. Les deux sont noir et blanc, chez **Paul Chassot, à Formangueires.**

Transports funèbres
A destination de tous pays
A. MURITH
Genève-Fribourg

Fabrique de couronnes
Rue de l'Université
Téléphone 3.69
Couronnes mortuaires et Gerbes
Rue de Lausanne, 43. Tél 1.43

PERDU

un chien Dobermann, répondant au nom de Duc, le ramener contre récompense à **M. Voldier,** *8, Beauregard, à Fribourg.*

Asperges du Valais

extra, coli 5 kg., 10 fr. 2 ½ kg., 5 fr. 50, franco. **Doudiaux Charrat.** (Valais).

A VENDRE

la **maison familiale,** située sur la parcelle nº 1 du **quartier de la Paix, aux Baillettes,** comprenant 5 chambres, cuisine, bains et dépendances.

S'adres. à **Jos. Clerc, entrepreneur, à Fribourg.** 3720

IMMEUBLE
à vendre

A vendre, à *proximité* immédiate de la ville, maison d'habitation comprenant 4 logements de 2 et 3 chambres, avec dépendances, grand jardin, clapier, basse-cour, eau de source installée. Prix avantageux. Conviendrait pour famille ouvrière.

Adresser les offres sous chiffres P 4325 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Achetez des machin. Suisses

Petits payements mensuels
Demander catalogue illustré
Fabrique Suisse de mach. à coudre, LUCERNE

Il faut voir
POUR SE
convaincre
DU
CHOIX IMMENSE
EN
VÊTEMENTS
POUR
Messieurs & jeunes gens
BONNE QUALITÉ
Travail soigné

Nos prix connus : **85, 95, 100, 125, 150, 175 fr.**

Riche assortiment en PANTALONS
Habits lavables
pr Messieurs, jeunes gens & enfants

KRŒNER-NAPHTALY, Fribourg

34, Avenue de la Gare, 34 (à côté de l'hôtel Terminus)

Maison importante de fer et quincaillerie du canton de Fribourg, demande

voyageur

connaissant la branche, pour visiter négociants et maîtres d'état des cantons de Vaud et Fribourg.

Adresser offres, avec références et prétentions, sous chiffres P 4404 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 4482

CHRONOMÈTRES INNOVATION
Vente directe du fabricant aux particuliers
5 ans de garantie — 10 mois de crédit — 8 jours à l'essai
Echappement ancré 15 rubis, forte boîte contrôlée. — Réglage de précision.

Exacte ! Fr. **89** au comptant

Elégante ! Fr. **98** à terme

Plus de 35.000 chronomètres Innovation en usage. Nombreuses lettres de félicitations.

No. 3226. — Boîte argent contrôlé, à couvercle galonnée, cuvette argent. Au compt. Fr. 89.— A terme Fr. 98.— Acompte Fr. 20.— Par mois Fr. 8.—

No. 3259. — Boîte à couvercle plaqué or garanti, décor guilloché. Au compt. Fr. 107.— A terme Fr. 117.— Avec «Rayons gloire» Fr. 2.— de plus. Acompte Fr. 30.— Par mois Fr. 8.—

No. 3904. — Boîte à couvercle or 14 kar. contrôlé, polie unie, cuvette or. Au compt. Fr. 360.— A terme Fr. 395.— Acompte Fr. 100.— Par mois Fr. 25.—

No. 3905. — Boîte à couvercle or 18 k. contrôlé, polie unie, cuvette métal. Au compt. Fr. 410.— A terme Fr. 450.—

No. 3906. — Boîte à couvercle or 18 k. contrôlé, polie unie, cuvette or. 3 fonds or. Au comptant Fr. 450.— A terme Fr. 495.— Acompte Fr. 150.— Par mois Fr. 30.—

Toutes nos montres ne sortent de fabrique que parfaitement repassées, huilées et réglées absolument prêtes à mettre en poche. Pensez aux grands avantages de notre système de vente «Innovation».

FABRIQUE INNOVATION
A. Matthey-Jaquet - La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1903.
La première du genre en Suisse. — Toujours imitée, jamais égalée.
Demander nos catalogues gratis et franco. — Agents sérieux et honnêtes demandés.
Beau choix de montres, réveils et bijouterie. — Indiquer le nom du journal.

Madame DUBARRY
Madame DUBARRY

CONSERVES
Vente spéciale à prix réduits
Nouvel arrivage

Nous venons de recevoir 1 lot important de Conserves de poissons et viandes, nous permettant de les offrir à des prix extraordinairement bas. La vente sera de courte durée.

Avis important **Nous garantissons la qualité de ces marchandises, comme étant fraîches, de 1res marques, et n'ayant séjourné nulle part.**

APERÇU DE PRIX :

Sardines à l'huile, envir. 150 gr., la boîte	0.65	Thon à l'huile, env. 125 gr., la boîte	0.75
Sardines à l'huile, env. 250 gr., la boîte	0.75 et 0.95	» à la tomate, env. 125 gr., la boîte	0.75
Sardines à l'huile env. 250 gr., la boîte	1.15	» à l'huile, environ 200 gr., la boîte	1.25
Sardines à la tomate 250 gr., la boîte	0.75	» à l'huile d'olive, env. 250 gr., la boîte	1.40
Sardines à l'huile d'olive 400 gr., la boîte	1.95	» à l'huile d'olive env. 500 gr., la boîte	3.50
Sardines à l'huile d'olive 1 kilo, la boîte	3.80	Saumon, bonne qualité, 1 livre, la boîte	1.45
Corned Beef, 1re marque 1 livre, la boîte	1.85	Langues entières, ½ livre la boîte	1.85
Harengs aux tomates 400 gr., la boîte	1.15	Langues entières, 1 livre la boîte	2.95

Rabais 5 centimes par boîte sur 10 boîtes.
Prix spéciaux p. caisses d'origine.

Magasin Guidi-Richard

Expéditions. — Service à domicile. — Téléphone

Romont

M. Ch. Gentil, ayant repris le cabinet dentaire de M. Emile Comte, recevra les mardi et mercredi régulièrement de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures.

Magasin

On demande à louer, dans le haut de la ville, magasin, avec appartement, si possible.

Adresser offres à **A. Frossard,** Agence Immobilière et Commerciale, rue des Epouses, 138, Fribourg. 4495

Confection pour dames

Magnifique assortiment en **COSTUMES TAILLEUR,** blouses, robes, manteaux, peignoirs, etc. — Tissus en tous genres.

Prix avantageux. 4519

J. MOSNEY, *29, avenue de la Gare,* **Fribourg.**

Les soussignés ont l'honneur d'informer Messieurs les architectes et entrepreneurs qu'ils viennent de fonder, à Fribourg, sous la raison sociale **Patru & Fils,** une maison d'installations de

Chauffages centraux

ventilation et installations sanitaires ; les bureaux sont : **Place de l'Hôtel-de-Ville, 144.**

Une pratique de plus de 25 ans leur permet de garantir à *leur honorable clientèle* une exécution irréprochable pour tous les travaux de :

Chauffages centraux de tous systèmes et grandeurs.

Ventilation ; bains et buanderie, service d'eau chaude, séchoirs, installations sanitaires, etc. 4321 P 4243 F

Expertises et Consultations.

Auguste Patru, ingénieur, E. C. P.
Robert Patru, ingénieur, E. P. Z.

Camionnettes „LEY"

Charge utile 1200 kg. Pont de 260×160 cm. 12/32 HP. 4 vitesses. Livrables tout de suite. Vendues avec garantie chez

DALER Frères, FRIBOURG

Prix actuel avec pneumatiques de 135 mm.

Fr. 12,000.—

ETUDE GIROD

avocat

Place de Notre-Dame, à Fribourg

L'avocat GIROD a repris ses occupations

JEUDI (FÊTE DE L'ASCENSION)
dès 3 heures
au café des Neigles
CONCERT
donné par l'UNION INSTRUMENTALE
4499 **Le propriétaire.**

Enchères de bétail

Mercredi, 19 mai 1920, dès 1 heure après midi, les soussignés vendront aux enchères publiques devant leur domicile, au Saulgy, près Siviriez, 9 vaches vêlées et une partie prête au veau, 5 génisses, dont une *portante,* 3 veaux de l'année. Terme pour le payement. 4518

L'exposant : **Frères CONUS.**

Grandes enchères publiques

On vendra aux enchères publiques, le **samedi, 15 mai 1920, dès 9 heures du matin jusqu'au soir, à la grande salle des ventes de la maison de Justice, à Fribourg,** une grande quantité de marchandises alimentaires de 1re qualité, telle que : Café, chocolat, thé, pâtes, confitures, conserves, etc., et savons, lessives, bougies, etc., ainsi que : liqueurs, bouchons, cartes à jouer, cigares, cigarettes, fûts, bonbonnes, bidons fer, seaux, cuveaux, etc., etc., et cotons et laines à *tricoter,* etc.

On demande à acheter

1 JOLIE MAISON bourgeoise

pour une ou deux familles. P 4300 F 4363

S'adresser par écrit à **L. Bandère.** *Agence immobilière, Comptoir général d'assurance, avenue du Midi, 7,* **Fribourg.**

La MOTO qui ne chauffe pas

Moto Scott 4 ¾ HP.
1re Marque anglaise

Refroidissement à eau 2 cylindres à 2 temps. Débrayage 2 vitesses d'un fini parfait. Marche souple. Minimum d'économie. 4454

Agent exclusif pour le canton de Fribourg :

HENSELER & PERNET
7, rue du Nord, **Fribourg.**
—:— Vélos depuis 200 fr. —:—

Enchères de bétail & chédail

Pour cause de décès, le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à Mannens, le **lundi 17 mai, à midi précis :**

1 vache fraîche vêlée, 1 vache portante, 1 bœuf de 2 ½ ans, 2 génisses de 2 ¼ ans, 2 génisses de 1 ½ ans, 1 veau de 6 mois, 3 chars à pont, 1 *charrue* Brabant, 1 buttoir, 1 faucheuse, 1 caisse à purin, 3 herses dont 1 à prairie, 1 hache-paille, 1 caisse à gravier ½ m³, 5 colliers pour vaches, chaînes à brouter, clochettes, etc. 4082-629

Le bétail est pie noir et primé en 1re classe.

L'exposant : **Isidore Joye.**

Chauffage central

TÉLÉPHONE 5.77

Fournitures générales pour installations

Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilleurs, serpentins, tuyauterie, robinetterie, etc.

Service de contrôle et nettoyage de chaudières.

Réparations diverses :-:

:-: Soudure autogène

Albert BLANC, Fribourg

« La Prairie », 55, Pérolles

Le plus puissant **DÉPURATIF DU SANG**, spécialement approprié à la

Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui **guérit** : dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc.,
qui **fait disparaître** : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.
qui **parfait la guérison** : des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.
qui **combat** avec succès les troubles de l'âge critique.
La boîte : **Fr. 2.—** dans toutes les pharmacies.

Dépôt : **A FRIBOURG : Bourgknecht & Cattrau, Lapp.**

FIANÇÉS

Baisse importante sur bijouterie et horlogerie.

depuis fr. 15.—

H. Voltschard-Egger
Pont-Suspendu
FRIBOURG

Travail à domicile

Nous prions toute personne qui possède une machine à tricoter pour travailler à des articles courants, de s'annoncer sous indication du numéro de la machine à la maison 44-5

E. A. Hæf-Pellet & Cie, *Tricoterie mécanique*, **Morat.**

Fromage ALPINA

Chalet CHALET *suisse*

marque déposée

Gruyère extra fin, sans croûte, en boîtes d'env. 250 gr. net. Digestif, de longue conservation. Pâte exquise. Aucun déchet. 4 boîtes sont admises par personne comme provision de voyage à l'étranger.

Grand Hôtel Spitzfluh Lac Noir

Ouverture le 1er mai

Se recommande par sa

CUISINE très soignée

Menus fins — Spécialités

Dîners à table d'hôtes et à la carte

Repas bourgeois à prix modérés. — Arrangements pour sociétés. 4202

Téléphone 103.

La Direction : **Neuhaus-Audersef.**

AVIS

Le soussigné avise le public qu'il a ouvert à **BULLE, ancienne Etude du notaire ANDREY,** un

Bureau d'affaires

dont les principales occupations seront :

GÉRANCE d'IMMEUBLES et de FORTUNES
AFFAIRES IMMOBILIÈRES
LIQUIDATIONS de SUCCESSIONS et AUTRES RENSEIGNEMENTS de tous genres, etc.

C. DUVANEL, Bulle,

ancien employé du notaire ANDREY

Vente ou location d'auberge

Sous réserve d'autorisation légale, le Conseil communal de **CERNIAT** exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le **24 mai 1920, dès 2 heures de l'après-midi, l'auberge communale « HOTEL de la BERRA »** avec ses dépendances. L'entrée en jouissance aura lieu le 1er novembre 1920. Cet établissement, le seul de la localité, offre de réels avantages à tout preneur sérieux. Les enchères auront lieu dans une salle particulière dudit établissement.

Pour le cas éventuel de non adjudication, il sera procédé ce même jour, à la **location de l'établissement** susdésigné pour le terme de 6 ans. 4199

Les conditions de vente et de location seront lues avant les mises.

Cerniat, le 21 avril 1920.

Le Secrétariat communal.

Domaine

à vendre, 25 poses dont 1 pose de forêt, grange, écurie, remise, habitation, jardin, arbres fruitiers, etc. Prix de vente : 52,000 fr. **Entrée en jouissance immédiate.** 4230

S'adresser à **l'agence immobilière A. Frossard,** rue des Epouses. 138, **Fribourg.** Tél. 2.60.

A vendre, en France, département du Jura,

belle propriété

de trente hectares, bon terrain, à dix minutes d'une ville. 4386

Offres écrites sous R 23864 L Publicitas S. A. **Lausanne.**

MODES et *Chapellerie*

Yve Thalmann-Schæffer

2, Route des Alpes, 2

Téléphone 7.41

Réparations — Deuil

BIJOUTERIE

MONTRES RÉVEILS

sont réparés par

SAGNE-JUILLARD

Huguenin – Sagne succ.
Léopold Robert 38, Chaux-de-Fonds, Horloger spécialiste, première classe, Pendulier officiel de la ville. Maison de confiance fondée en 1888. Travail soigné. Prix avantageux, livraison rapide contre remboursement. Concessionnaire exclusif de la montre **ZENITH.** 2121

A vendre

aux abords immédiats de la ville, maison de trois logements et grand jardin. Facilité de paiement.

S'adresser sous chiffres P 2428 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 2549

Meubles à vendre

samedi, à partir de 10 heures, rue du Temple, 15, IIme étage.

Les plus belles dames sont toujours celles habillées à la mode.

Vendez donc vos effets démodés.

J'achète toujours au plus haut prix, vêtements de dame et d'enfants ainsi que souliers. On se rend à domicile P 4018 F 4111

Mme ANDRÉS

STALDEN, 2, au 1er.

MOTO

A vendre moto **Condor** 6 HP, mod. 1918, avec Side-Car. Prix : **2000 francs.**

S'adresser : **G. Combremont, Yverdon.**

Schæffer frères

Varis, 29, Fribourg. Tél. 6.55

Chauffage central

Installations sanitaires

A VENDRE

une faucheuse

marque Dœring, un char à lait avec essieux.

S'adresser à **Monney,** *frères,* à **Ballaigwyl** 4412

Volailles

pr la ponte.

Les meilleures pondeuses.

Prix courant gratis.

M. Marchal

Boncourt (Jura bernois)

A VENDRE

un camion

Martini, état neuf, roulé seulement 3800 km., charge 2200 kg.

Prix : **14.500 fr.**

S'adresser à **Oscar Porret, Saint-Aubin** (Neuchâtel). 4496

Batteuse

Pour cause de transformation complète d'usine, **à vendre** une excellente batteuse presque neuve, rendement moyen, force nécessaire 3 HP. Conviendrait à petite société ou propriétaire. A enlever tout de suite. Prix exceptionnel. Adresser demandes sous L 23842 L Publicitas S. A., **Lausanne,** qui transmettra. 4349

A VENDRE

la maison N° 74, Place du Petit St-Jean, à Fribourg, complètement remise à neuf, comprenant 3 petits appartements, rez-de-chaussée.

Pour visiter et traiter s'adresser à *M. Emile Richard, menuisier, Stalden, N° 143.* 4405

On offre à vendre

une faneuse, un sarcloir à pommes de terre, un centrifuge melote avec baratte et un bidon à lait. Le tout à l'état neuf. 4132-628

François MOURET, Villarsel-le-Gibloux.

Machines à écrire

neuves et d'occasion, 1res marques américaines. Prix avantageux. **Dactyle-Office,** 6, r. de Lausanne.

Sensationnel Sensationnel

KIKRIKI

Marque déposée

permettant de vérifier les œufs à couver et indiquant le sexe et si, et comment, un œuf est fécondé, mâle ou femelle. Convient également comme instrument d'enseignement dans les écoles pour déterminer le sexe des bestioles vivantes ou mortes, telles que scarabées, chenilles, papillons, etc. Prix avec photo et mode d'emploi, **1 fr. 60** pièce, par 6 pièces, **8 fr. 40.** franco.

Le véritable Kikriki se vend uniquement chez : **F. Strasser, à Prilly, Lausanne,** ou chez ses dépositaires qui seront indiqués ultérieurement.

A LOUER

sur la route de la Glâne appartement de neuf pièces et grand jardin.

S'adresser **rue du Temple, 15, IIme étage.**

A VENDRE

plusieurs beaux lits complets, armoire double, armoire à glace, commode, secrétaire, table, etc.

S'adresser : **200, rue des Meçons.** 4165

ATTENTION!

Peaux de cabris, lapins et lapins sont toujours achetées au plus haut prix. **Léon Lévy,** Rotllon, 12, **Lausanne.** Gros et détail. Tél. 49.32

AVIS aux voituriers

On demande un ou plusieurs voituriers pouvant se charger de la sortie et du transport d'environ 6000 m³ de bois provenant d'une propriété française, à proximité de la frontière suisse, et à rendre dans une gare suisse.

S'adresser tout de suite par écrit sous B 23610 L Publicitas S. A., **Lausanne.** 4099

A VENDRE

5 pores de 7 mois, 10 de 5 mois, et 9 de 6 semaines, chez **S. Delley, à Onnens.**

A VENDRE

très belle chambre à coucher, complète, sculptée, riche, lit 160 large, et 3 armoires à glaces, divers.

S'adresser : *200, rue des Maçons.* 4457

OCCASION

Plusieurs beaux habits d'hom., pantalons blancs, jupes, chapeaux blancs et couleur, paille et feutre, un manteau de pluie et plusieurs autres objets, à vendre.

Teinturerie, rue de l'Hôpital, 35. 4420

CIGARETTES NADIR

Nouvelles Qualités EN GROS FORMAT

N° 150 boîtes vertes à fr. 1.50
N° 180 boîtes jaunes » 1.80

EN PUR TABAC D'ORIENT

SANTÉ et VIGUEUR retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr. — Dans les pharmacies ou directement franco par la Pharmacie Centrale Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENÈVE.

POUR LA CHAUSSURE

SELECTA

LA CRÈME SANS ÉGALE

C. MERMOD FABR. GENÈVE

Domaine à louer

Le soussigné offre à louer, par voie de soumission, jusqu'au 25 mai, son domaine situé à Givisiez, à 30 minutes de Fribourg, de la contenance de 70 poses, monte-foin, grand verger, etc. Entrée le 22 février 1921. 4367

Beccard, H. *syndic.*

ATELIER DE SERRURERIE

R. Erlebach, **Avenue Beauregard, 18**

— Téléphone 416 —

FONDÉ EN 1880

se recommande pour tous travaux en bâtiments, ainsi que portails et balustrades, potagers, fourneaux, fours à pain, paratonnerres, sonnerie électrique, etc. Livraison prompte. Prix très avantageux. 2795

EXCURSIONS en France & Alsace

Bâle, Paris, Versailles, Reims, Châlons, Verdun, Nancy, Metz, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Bâle.

9 jours de voyage, du 15 au 24 mai

Toutes dépenses comprises, départ de Bâle, IIme classe : 775 fr. ; IIIme classe : 675 fr. (Argent français.)

Ces excursions seront répétées chaque mois.

Le nombre de places est limité à 40 voyageurs. 4372

Pour tous renseignements et prix, s'adresser : **H. Lang-Guyer & Cie, Place de la Gare, 38.**

Téléphone 4.65

Agriculteurs

Pour augmenter votre production de lait, fourragez avec les

drèches de malt séchées ou fraîches

fourrage concentré de première valeur. Forte baisse de prix. Sont livrées par toute quantité par la P 4140 F 4247-650

Brasserie du CARDINAL, Fribourg

On demande

sténo-dactylo, connaissant le français et l'allemand, pour un bureau agricole ; emploi assuré ; personne de confiance ; références exigées ; entrée 15 juin ou à convenir.

Faire offres et conditions écrites sous chiffres P 4147 F à **Publicitas S. A., Fribourg,** jusqu'au 10 mai au plus tard. 4342

+ LA HERNIE +

Que de fois vous vous êtes amèrement plaints de vos bandages pénibles et inutiles d'anciens systèmes.

Si votre travail et votre santé vous sont précieux, laissez vous consulter : mon nouveau bandage, recommandé par le corps médical, vous redonnera force et courage. Je puis vous offrir, même dans les cas les plus graves, une absolue garantie d'efficacité, car la pelote protectrice retient la hernie **de bas en haut** Le bandage se porte jour et nuit, et est exempt de ressort incommode. — Garanties écrites d'efficacité et de solidité. — Convainquez-vous vous-mêmes et venez voir les modèles à **Fribourg : Hôtel du raucon, seulement samedi, le 15 mai, de 9-6 heures.**

1877 — Depuis — 1920 — 43 ans

Un produit purement végétal :

Les Pilules Suisses

du pharmacien Richard BRANDT

sont reconnues par les médecins et le public **de la Suisse,** voire même du monde entier, comme un remède domestique agréable, d'une action assurée et tout à fait sans effet fâcheux contre : **La constipation** accompagnée de nausées, aigreurs, renvois, manque d'appétit, lassitude générale, mélancolie, congestion à la tête et à la poitrine, maux de tête, palpitations du cœur, vertiges, étouffements, troubles hépatiques ou bilieux, hémorroïdes, etc. **C'est un dépuratif du sang de premier ordre.** Chaque boîte des véritables Pilules Suisses du pharmacien Richard Brandt, Schaffhouse, porte une croix blanche sur fond rouge. Ces pilules se vendent dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Enchères de bétail et de fleuries

Le soussigné exposera en vente, par voie d'enchères publiques, aux conditions qui seront lues, le **vendredi 14 mai, dès 9 heures** du matin, devant son domicile, à la « Montagne » de Lussy, près Villaz-Saint-Pierre, le bétail suivant : 6 vaches, bonnes laitières, 4 génisses de 2 ans, 1 taurillon de 15 mois, 1 pouliche de 3 ans.

Immédiatement après, il sera exposé aux enchères les fleuries en foin et regain de 15 poses d'excellent terrain.

A la même occasion, on vendra 1 char à pont, à 2 chevaux, à l'état neuf, 1 grande luge, etc.

Lussy, le 7 mai. 4475

L'exposant : **Alexandre Fragnière.**

Aux amateurs de premières marques :

NOUVEL ARRIVAGE

Automobile „Chandler"

25/40 HP

Voiture d'un fini remarquable ; magnéto Bosch, démarrage et éclairage électriques des plus perfectionnés ; poids : 1300 kg.

Prix sans concurrence. Livrables tout de suite. 4362

Agent exclusif pour le canton de Fribourg, les districts de Payerne et Avenches :

L. BAUDÈRE

Agence immobilière
Comptoir général d'assurances

Bureau : **Avenue du Midi, 7.**
Garages : **Beauregard, 18.**

Téléph. 4.75 **FRIBOURG**

Souliers militaires

Souliers américains noirs d'officiers, veau, 1re qualité, non cloués, **37 fr.** ; cloués, **38 fr.**

Souliers de montagne

cloués, forts et légers, couleur naturelle. 1re qualité, **32 fr.** 4178

Fritz SETZ, TAGERIG (Argovie).

PNEU

HUTCHINSON

BANDAGES PLEINS POUR CAMIONS

Hutchinsin S. A. S., 33-35, rue du Stand, **Genève**

Ls GENDRE

géomètre officiel

rue Zæhringen, 96

informe son honorable clientèle et le public qu'il a remis son bureau à son collègue, Ignace Weck, géomètre officiel, à Fribourg.

Fribourg, le 24 avril 1920.

Ls Gendre, *géom. off.*

Ignace WECK

géomètre officiel

a l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris le bureau de son collègue M. Ls Gendre, géom. off., à Fribourg.

Le bureau technique de M. Ignace Weck (auparavant 50, rue de Lausanne), se trouve à partir du 1er mai 1920, au **N° 96 de la rue Zæhringen, 2me étage.**

TÉLÉPHONE 6.07

Fribourg, le 24 avril 1920. 4000

Ignace Weck, *géom. off.*

La majestueuse Moto MOTO FRERA

Nous livrons tout de suite la reine des Motos, avec side-car grand luxe, 4 1/4 et 8/10 HP. et 3 1/2 HP.

Sans réclame inutile, on sait ce qu'est le moteur italien, **le moteur par excellence.**

Agent général Frera : Garage GIANI
Place Navigation, 16, GENÈVE

Automobiles neuves

livrables tout de suite

sauf vente

Berliette, 4 places, 1920	13,000 fr.
Fiat, 15/20 HP, 1920	19,000 fr.
Schneider, 15 HP, 4 places	16,000 fr.
Charronette	8,500 fr.

CAMIONS

1 Saurer 5/5 T	avec garantie d'usine			27.000 fr.
1 » 3/4 T	»	»	»	26,000 fr.
1 Renault 3 T.	»	»	»	35,000 fr.

Se recommandent, 4476

STUCKY, frères, **Criblet, I**

Concours de travaux

La Commission du Cercle scolaire de Farvagny-le-Grand met au concours les travaux de charpente, ferblanterie, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie, gypserie, peinture, poêlerie et installations sanitaires concernant la construction du bâtiment d'école des filles.

Prendre connaissance des plans et conditions au bureau du soussigné, dès le **lundi 10 mai** prochain et déposer les soumissions au dit bureau jusqu'au **lundi 17 mai,** au soir.

Fribourg, le 3 mai 1920. 4484

L. HERTLING, architecte diplômé.
Richemont, 3, FRIBOURG.

Aspasia, Produit suisse

LE SAVON

Vaseline-Cold-Crème Aspasia

est le seul que les peaux délicates supportent. Très recommandé aux familles pour la toilette de leurs enfants.

Aspasia Winterthour.

Pneus américains

Automobilistes, roulez sur pneus américains. 12,000 kg. sur voiture lourde.

Stock permanent

Pneus de toutes dimensions. Chambre à air.

Agents : **pr. le Ct. HENSELER & PERNET**
Rue du Nord, 7 Fribourg.

BANQUE DE PAYERNE

Agences à Salavaux et à Romont

Emission de certificats de dépôts „ au Porteur "

de 5 3/4 % net, à 1 an et plus

frais de titre et ½ du timbre fédéral à notre charge

Ces certificats de dépôts, divisés en coupures de Fr. 100.—, 500.—, 1000.—, 10,000 et plus, sont munis de coupons annuels, payables « sans frais » auprès de notre siège et de nos agences ; l'intérêt calculé sur le premier coupon échéant le 31 décembre prochain, courra dès le jour de la libération du titre.

Compte de virements N° 1163 auprès de la *Banque Nationale Suisse.* — Compte de chèques postaux N° II-1232.

BANQUE DE PAYERNE.